

Paris, le 27 mars 2007 - n° 50/D130

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2006

	page
ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTS	2
COMPTE RENDU DES DÉBATS	5
AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS	26

L'avis adopté par le Conseil national de l'information statistique au cours de son Assemblée plénière du 18 décembre 2006 sera publié dans la collection des Rapports du Cnis (n°101, février 2007).
Ce rapport sera disponible sur le site du Cnis : <http://www.cnis.fr/>

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE du 18 DÉCEMBRE 2006

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

	page
1. Introduction de M. Jean-Pierre Duport, vice-président du Cnis	5
2. Intervention du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du Cnis	6
3. Perspectives statistiques européennes (Hervé Carré, Directeur général d'Eurostat)	10
4. Présentation des travaux du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » (Jacques Freyssinet)	14
5. Présentation des travaux de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Jean-Luc Heller)	18
6. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2007	20

LISTE DES PARTICIPANTS

Président du Cnis : M. Thierry BRETON, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, représenté par M. Jean-Christophe DONNELIER, conseiller auprès du Ministre

Vice-président : M. Jean-Pierre DUPORT

Membres du Conseil ou leurs représentants

Organisme représenté ou titre d'appartenance

M ^{me}	ARCHAMBAULT Édith	CNVA
M.	BERNADET Maurice	Co-président de la formation Transports, tourisme
M.	BERTHE Sébastien	Mouvements associatifs, droits des femmes (représente Mme GUILBERTEAU)
M.	BERTOLOTI Claude	CNMCCA
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA (<i>suppléant</i>)
M.	BOURQUIN Jean-Claude	Mouvements associatifs, consommation
M ^{me}	BROCAS Anne-Marie	Ministère de la Santé et des Solidarités
M.	CHARPIN Jean-Michel	Directeur général de l'Insee
M.	CHOUGUIAT Alain	UPA
M.	CORDIER Jean	Monsieur Le Gouverneur de la Banque de France
M.	CROSNIER Dominique	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
M.	de KERVASDOUÉ Jean	Président de la formation Santé, protection sociale

M.	DELAPORTE Maurice	MEDEF - Co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie
M.	DUBELLOY Jean-Louis	UNAF (<i>suppléant</i>)
M.	DUCHATEAU Patrick	MEDEF
M.	DUMONT Gérard-François	Chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	DURAND Denis	CGT
M ^{me}	DUSSERT Françoise	Ministère de la Fonction Publique
M.	EL-NOUTY Charles	CGPME
M.	GADREY Jean	Membre du corps enseignant des enseignements supérieurs - Président de la formation Commerce, services
M.	GÉLY Alain	CGT (<i>suppléant</i>)
M.	HELLER Jean-Luc	Ministère délégué aux Collectivités territoriales, co-rapporteur de la commission nationale d'évaluation du recensement
M ^{me}	LÉVY Martine	Ministère de l'Outre-Mer
M ^{me}	MADÉLIN Virginie	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
M.	MAGNIER Antoine	Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
M.	MALETRAS Rémi	MEDEF (représente Mme de BEAUCOUDREY)
M.	MANSOURI-GUILANI Nasser	CGT
M.	MAURICE Joël	Président de la formation Emploi, revenus
M.	MOURADIAN Serge	CGT-FO (<i>suppléant</i>)
M ^{me}	NGUYEN Élise	UNAPL (représente Michel LETELLIER)
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	PAOLETTI Michel	Conseil économique et social
M.	PASSET Olivier	Représente Mme la directrice générale du Centre d'analyse stratégique
M.	POLLIN Jean-Paul	Président de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
M.	PROKOVAS Nicolas	CGT (<i>suppléant</i>)
M.	RAOUL Emmanuel	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
M.	REISS Frédéric	Maire
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
M.	ROBIN Yves	Ministère délégué à l'Industrie
M.	SEYS Baudoin	Garde des Sceaux, ministère de la Justice
M ^{me}	SILBERMAN Roxane	Chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	THIEBAUT Dominique	Association des journalistes économiques et financiers
M.	TRÉGOUËT Bruno	Ministère de l'Écologie et du développement durable
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	DDAR, Insee
M ^{me}	BALLU Françoise	DCRSI, Insee
M.	BARGE Michel	Rapporteur de la formation Urbanisme, équipement, logement
M.	BEGUIN Jean-Marc	Rapporteur de l'interformation Statistiques d'entreprises
M ^{me}	BOURBIGOT-POGNAT Monique	Secrétariat du Cnis
M.	BOURNAY Jacques	DESE, Insee
M ^{me}	BOVAR Odile	DIACT
M.	BRANTHOMME Patrick	Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
M ^{me}	BREGIER Odile	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (représente Mme GASNIER)
M.	CARRÉ Hervé	Directeur général d'Eurostat

M.	CASTELLAN Michel	DDAR, Insee
Mme	CAUDRON Pascale	Secrétariat du Cnis
M ^{me}	CHAMBET-ROSSET M.Christine	Secrétariat du Cnis
M.	CHEVALIER Pascal	Co-rapporteur du groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales
M.	CHOFFEL Philippe	Délégation interministérielle à la ville
M.	CUNEO Philippe	Rapporteur de la formation Santé, protection sociale
M ^{me}	de FLEURIEU Agnès	ONPES
Mme	DOLEZ Anne	Secrétariat du Cnis
M.	EURIAT Michel	DSE, Insee
M.	FREYSSINET Jacques	Président du groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales
M.	GROUTHIER Jean-Philippe	Co-rapporteur de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie
M.	HOLCBLAT Norbert	DARES, ministère de l'Emploi
M.	LAOUISSET Brahim	DGDDI, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, (représente Mme LEFEBVRE)
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	DCSRI, Insee
M.	LOLLIVIER Stéfan	Rapporteur de la formation Démographie, conditions de vie et de l'interformation Statistiques sociales
M ^{me}	MARPSAT Maryse	DSDS, Insee
M.	MOREL Bernard	Rapporteur de la formation Statistiques régionales et locales
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	ROCHEFORT Robert	Directeur du CREDOC
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	SAUNIER Jean-Marie	Rapporteur de la formation Transports, tourisme

Absents excusés

M.	ALLEX Michel	Maire (<i>suppléant</i>)
M.	ALLIER Hubert	Mouvements associatifs - action sociale
M.	BERTHELON François	Conseil économique et social de région
M.	BOULENGIER Bernard	MEDEF - Co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie
M.	BOURGUIGNON Pierre	Assemblée Nationale (<i>suppléant</i>)
M.	DURR Jean-Michel	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
M.	FRESSE Marcel	UNAF
M.	FRÉVILLE Yves	Président de la formation Statistiques régionales et locales
M.	GARAGNON Jacques	Président du Comité du label
Mme	GOTTELY-FAYET Jacqueline	Ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité
M ^{me}	GUILBERTEAU Annie	Mouvements associatifs, droits des femmes
M ^{me}	HELLE Cécile	Conseillère régionale
Mme	LEFEBVRE Claire	DGDDI, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
M.	MARCONIS Robert	Instances régionales de concertation sur l'information statistique
M.	MERCERON Jean-Claude	Sénat (<i>suppléant</i>)
M.	MERVILLE Denis	Assemblée Nationale
M.	PLANCHOU Jean-Paul	Maire
M.	SIMIAND Jean-Charles	Co-président de la formation Transports, tourisme
M.	TRANNOY Alain	Chercheurs en sciences économiques et sociales (<i>suppléant</i>)
M.	TURPIN Etienne	Entreprise publique

COMPTE RENDU DES DÉBATS

1. Introduction de M. Jean-Pierre Duport, vice-président du Cnis

M. Jean-Pierre Duport ouvre la séance et précise que cette Assemblée plénière sera l'expression d'une partie importante des travaux réalisés tout au long de l'année 2006. Il remercie très chaleureusement les membres du Bureau du Cnis ainsi que les présidents et membres des formations pour le travail accompli. Il souhaite faire une mention particulière pour le travail réalisé dans les groupes de travail très actifs cette année, en particulier dans le groupe sur les « niveaux de vie et les inégalités sociales » présidé par M. Jacques Freyssinet et le groupe « inventaire des besoins d'information sur les transports » présidé par M. Maurice Bernadet, sans oublier l'important travail engagé autour des statistiques sur les groupes d'entreprises qui fera l'objet d'une communication début 2007.

M. Jean-Pierre Duport souhaite renforcer les liens entre les formations et le Conseil afin de faire bénéficier le Cnis de tout le travail réalisé dans ces instances très actives. A cet effet, il souligne l'intérêt de réunions périodiques entre les présidents de formation et le Bureau.

M. Jean-Pierre Duport rend tout particulièrement hommage aux présidents de formation qui lui ont fait part de leur désir de quitter leurs fonctions : M. Jean-Baptiste de Foucauld, président de la formation Démographie et conditions de vie et de l'interformation Statistiques sociales ; Mme Frédérique Rastoll, présidente de la formation Urbanisme, équipement, logement ; M. Joël Maurice, président de la formation Emploi, revenus ; M. Bernard Boulengier, co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie ; enfin, M. Jean Salmon, président de la formation Agriculture, qui ne représentera pas sa candidature dans les instances de la FNSEA.

Il salue ensuite trois nouveaux présidents : M. Robert Rochefort, directeur général du Credoc, devient président de la formation Démographie et conditions de vie ; M. Raoul Briet, directeur général du Fonds de réserve des retraites, de la formation Emploi, revenus ; enfin, Mme Claire Bazy Malaurie, présidente de la formation Éducation, formation, a également accepté la présidence de l'interformation Statistiques sociales.

Un certain nombre de craintes ont été exprimées tout au long de l'année quant à l'attitude d'Eurostat, à son évolution et à la remise en cause du principe de subsidiarité. Ceci s'est traduit par un échange de courriers entre M. Hervé Carré et M. Jean-Pierre Duport, en tant que président du Bureau du Cnis. Des apaisements ont été annoncés avec une très grande clarté. M. Jean-Pierre Duport apprécie la participation de M. Hervé Carré à cette Assemblée et le souhait qu'il a exprimé de poursuivre le dialogue.

Aux yeux de M. Jean-Pierre Duport, ces questions illustrent bien les capacités de réaction du Cnis, qui peuvent encore s'améliorer. Le Cnis doit être le porte-parole des attentes de la société civile vis-à-vis de l'appareil statistique français et européen.

Dans cette perspective, M. Jean-Pierre Duport invite l'assemblée à s'associer à la rencontre organisée par le Cnis le 22 janvier au Conseil économique et social sur le thème de l'accès à l'information statistique à l'heure d'internet. Cette journée sera introduite par le M. Jacques Dermagne, Président du CES.

M. Jean-Pierre Duport salue également un certain nombre de rapporteurs qui sont conduits à quitter le Cnis : M. Olivier Marchand, à la formation Emploi, revenus, qui sera remplacé par Mme Sylvie Lagarde ; Mme Régine Monfront, à la formation Monnaie, finance, balance des paiements, qui sera remplacée par M. Patrick Branthomme ; M. Philippe Cuneo, qui quittera la formation Santé, protection sociale ; M. Jean-François Royer, remplacé par M. Bernard Morel à la formation Statistique régionales et locales ; M. Michel Barge, remplacé par M. Alain Jacquot à la formation Urbanisme, équipement, logement ; et M. Christophe Terrier, remplacé par M. Michel Barge à la formation Transports, tourisme. M. Jean-Pierre Puig, Secrétaire général du Cnis et Mme Carla Saglietti, secrétaire générale adjointe, quitteront également leurs fonctions en début

d'année 2007. A cette occasion, M. Jean-Pierre Duport leur exprime sa gratitude quant au travail qui a été réalisé avec leur collaboration au cours des trois dernières années.

Pour finir, M. Jean-Pierre Duport remercie M. Jean-Christophe Donnelier qui représente le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de sa fidélité aux réunions de l'Assemblée Générale du Cnis.

2. Intervention du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du Cnis

M. Jean-Christophe Donnelier présente les excuses du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie pour son absence et remercie M. Hervé Carré, directeur général d'Eurostat, d'assister personnellement à cette Assemblée annuelle du Cnis. Il profite de cette opportunité pour commencer par évoquer les questions de statistiques européennes, sujet qui sera largement débattu dans le cadre de cette réunion.

M. Jean-Christophe Donnelier tient, avant tout, à saluer l'action personnelle de M. Hervé Carré qui s'est clairement attaché à apporter de la stabilité et de la sérénité dans les discussions entre Eurostat et les instituts nationaux de statistique des États membres. Cela lui paraît tout à fait essentiel après les deux crises traversées par la statistique européenne au cours des dernières années, celle d'Eurostat, d'une part, et celle des comptes publics de certains pays, d'autre part. A cet égard, la judicieuse position de M. Hervé Carré, dès son entrée en fonction, sur la question de l'application du principe de subsidiarité à la statistique européenne a été fort appréciée à Paris.

Au-delà, la mise en place des nouvelles structures de gouvernance achèvera de restaurer la crédibilité indispensable à la statistique européenne. Le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique sera le gage pour chacun qu'Eurostat dispose de l'indépendance professionnelle lui permettant d'exercer pleinement ses missions sans pour autant remettre en cause son statut de Direction générale de la Commission.

Concernant la réforme du CEIES, M. Jean-Christophe Donnelier rappelle que les représentants français ont exprimé, à de multiples reprises, leurs réserves quant à la nécessité de restreindre drastiquement la représentation de chaque État membre à l'occasion de l'élargissement de l'Union européenne. Au-delà de l'attachement particulier que le Cnis peut avoir pour cette instance européenne, M. Jean-Christophe Donnelier est convaincu que des relations étroites entre utilisateurs et producteurs d'informations statistiques constituent le meilleur garant de l'acceptation de la statistique publique au sein de la population. Ce jugement est, bien évidemment, aussi et d'abord, celui du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du Cnis.

Le dialogue avec les utilisateurs est particulièrement indispensable aujourd'hui, alors qu'Eurostat doit arrêter les orientations du prochain programme statistique à moyen terme et procéder au rééquilibrage des priorités statistiques. M. Jean-Christophe Donnelier a conscience que le débat est vif en la matière et que la pression exercée sur les instituts nationaux de statistique pour réduire le coût de la statistique européenne est forte. Reste que les représentants de certaines catégories d'utilisateurs peuvent s'inquiéter de ces orientations et qu'ils en ont fait part lors de la dernière réunion du CEIES qui s'est tenue au mois de novembre. Le rééquilibrage des priorités statistiques constitue, certes, un exercice incontournable, pour lequel Eurostat peut compter sur l'appui de la France, mais il doit être pratiqué avec la plus grande écoute de chaque catégorie d'utilisateurs et après une étude approfondie des choix finalement retenus.

Ces recommandations s'appliquent au premier chef au projet de simplification d'Intrastat via l'adoption du principe dit du flux unique. Si ce projet est susceptible de réduire de façon significative les coûts de la statistique européenne dans bon nombre d'États membres, il peut également, si l'on n'y prend pas suffisamment garde, détériorer sensiblement la qualité de la statistique publique et, en particulier, celle des comptes trimestriels. C'est la raison pour laquelle M. Jean-Christophe Donnelier tient à rappeler, devant cette Assemblée, que si la France a adopté une position ouverte concernant ce projet, elle n'en souligne pas moins très nettement que les modalités et les conséquences doivent être examinées avec la plus grande attention avant toute prise de décision. M. Jean-Christophe Donnelier estime, en effet, que fragiliser la qualité de certaines informations, comme les comptes trimestriels,

n'apportera rien alors même que la crédibilité d'un certain nombre d'indicateurs n'est pas au plus haut aujourd'hui en France. En témoignent différents indicateurs largement discutés à l'occasion de la récente Conférence sur l'emploi et les revenus. Les chiffres trimestriels de la croissance – 1,2 % au deuxième trimestre et 0 % au troisième trimestre – ont, eux aussi, été commentés de manière assez diverse et pas toujours correcte. Cette question de la crédibilité de la statistique publique a été abordée non seulement dans la réunion de la matinée, entre les partenaires sociaux et le Gouvernement, mais également dans l'après-midi, dans le cadre de l'atelier Croissance, pouvoir d'achat et logement, que M. Robert Rochefort a bien voulu modérer. Le ministre Thierry Breton aura très certainement l'occasion de tirer les conclusions de cette réunion et des échanges qui se sont tenus avec l'ensemble des partenaires sociaux et des représentants de la société civile. Il rappellera, à cette occasion, que les productions statistiques de l'Insee sont d'une très grande qualité et qu'elles n'ont pas à être remises en question. Parallèlement, il indiquera qu'il est utile de compléter le système statistique à partir d'une approche de multiples indicateurs proches du terrain. Le Ministre demandera très certainement que soient plus particulièrement creusés le sujet des indices catégoriels, en estimant que le travail mené par l'Insee est extrêmement satisfaisant. M. Jean-Christophe Donnelier félicite d'ailleurs l'Institut pour la clarté de la page de son site internet sur l'inflation. Le Ministre souhaitera également un point sur le logement, notamment à la demande de la CLCV, ainsi que sur les dépenses contraintes, pour lesquelles l'Insee a anticipé en élaborant un indicateur. Ces chantiers sont, aux yeux de M. Jean-Christophe Donnelier, de nature à renforcer la crédibilité de la statistique publique.

La crédibilité de la statistique publique, tant au plan national que communautaire, passe par l'adoption et le respect des principes du Code de bonnes pratiques. La réponse en fin d'année dernière au questionnaire d'autoévaluation élaboré par Eurostat s'est avérée être, pour l'Insee, un exercice à la fois exigeant et novateur, l'obligeant à porter un regard sur chaque pratique au vu de principes et d'indicateurs précis. Cet exercice s'est également révélé fructueux dans la mesure où il a aidé l'Institut à s'engager dans une démarche systématique de qualité. L'existence du Code, dont une dizaine de principes parmi les quinze concernent la qualité, a permis de mieux cadrer les réflexions et de proposer un plan d'ensemble composé de 26 actions. Le plan d'actions adopté par l'Insee constitue une réponse globale aux critères pour lesquels des améliorations pratiques sont jugées souhaitables et possibles. Ceci devrait faciliter la discussion avec les « pairs » qui auditeront, à la demande d'Eurostat, la réponse de l'Insee au questionnaire d'autoévaluation à la fin du mois de janvier prochain.

La réponse au questionnaire d'autoévaluation a fait toucher du doigt, selon M. Jean-Christophe Donnelier, une autre caractéristique du Code, celui du champ d'application qui s'étend à l'ensemble des autorités statistiques et donc aux services statistiques ministériels. Bien qu'Eurostat ait circonscrit, dans un premier temps, la réponse au questionnaire d'autoévaluation aux seuls instituts nationaux de statistique, un travail spécifique d'adaptation du questionnaire a été mené à bien par un groupe de travail composé de représentants de quelques services statistiques des ministères et de l'Insee. Il a permis de lancer une interrogation de l'ensemble des composantes du système statistique public français. Pour M. Jean-Christophe Donnelier, il est, en effet, essentiel que cette avancée que constitue le Code de bonnes pratiques ne crée pas un clivage au sein du système statistique public entre l'Institut national de statistique, qui serait en avance, et ses autres composantes.

Le Code pose un problème spécifique à la France concernant le respect du premier critère du premier principe, à savoir que l'indépendance professionnelle des autorités statistiques doit être inscrite dans le droit. M. Jean-Christophe Donnelier avait déjà évoqué ce point, l'année dernière, devant l'Assemblée plénière du Cnis. La tradition française est différente, l'indépendance de la statistique publique résultant d'une longue pratique et non de l'existence de textes législatifs ou réglementaires. M. Jean-Christophe Donnelier rappelle que cette situation ne constitue pas une particularité française puisque le Royaume-Uni se trouve dans le même cas. Ceci ne résulte certainement pas du hasard, mais plutôt de l'histoire. Cette remarque ne signifie nullement qu'une adaptation ne soit ni possible, ni nécessaire, mais simplement qu'une telle évolution doit être mûrie et faire l'objet d'une large concertation. M. Jean-Christophe Donnelier souligne d'ailleurs le fait qu'au Royaume-Uni, si le projet relatif à l'ONS britannique visant à accroître son indépendance professionnelle a été récemment rendu public, un document de consultation avait préalablement été publié sur le site web du Trésor pendant une période de neuf mois. C'est avec le même souci de nécessaire mûrissement des esprits que le ministre a abordé le sujet en France. La très prochaine rencontre du Cnis consacrée à l'accès

à l'information statistique pourrait constituer, à cet égard, une opportunité d'échanges sur cette question.

M. Jean-Christophe Donnelier rappelle que cette présente Assemblée plénière sera également l'occasion, pour M. Jacques Freyssinet, de présenter les conclusions du rapport du groupe de travail qu'il a présidé sur le thème « Niveaux de vie et inégalités sociales ». Ce sujet est particulièrement d'actualité alors que vient de se tenir la Conférence sur l'emploi et les revenus. Le rapport est lui-même l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis deux ans au sein du Cnis et la création du groupe de travail résultait d'un avis adopté lors de la précédente Assemblée plénière. M. Jean-Christophe Donnelier remercie chaleureusement M. Jacques Freyssinet pour le travail considérable accompli par le groupe de travail et pour son implication personnelle dans l'animation et l'orientation des débats. Cet ambitieux rapport contient de nombreuses propositions, mais il présente également le mérite de les hiérarchiser et de dégager des orientations prioritaires. Ces dernières portent à la fois sur la recherche d'une plus grande lisibilité de l'information existante et sur des investissements statistiques nouveaux.

M. Jean-Christophe Donnelier souligne le fait que l'Insee s'est déjà engagé dans des travaux novateurs sur la notion de revenu salarial, permettant de mieux comprendre la situation relative des différentes catégories de salariés non seulement par rapport au taux de salaire, mais également par rapport à la durée hebdomadaire et annuelle du travail de chacun. Ce contenu informationnel nouveau, que M. Jean-Christophe Donnelier considère capital, a servi de base au rapport du Cerc de M. Jacques Delors, qui a lui-même alimenté la Conférence sur l'emploi et les revenus. Selon M. Jean-Christophe Donnelier, cette innovation permet de mieux éclairer la situation de certains salariés, notamment les plus jeunes. Cette approche permet également de mieux apprécier les évolutions salariales individuelles que par une approche traditionnelle de salaire par poste. Enfin, M. Jean-Christophe Donnelier salue la publication par l'Insee d'un ouvrage sur les revenus et les patrimoines contenant une information quantitative particulièrement riche dans un domaine où l'amélioration de l'information est jugée prioritaire par le rapport de M. Jacques Freyssinet.

Selon M. Jean-Christophe Donnelier, la mise en place de la LOLF est l'occasion d'engager une véritable programmation pluriannuelle au sein de l'État. Le Cnis est exemplaire en ce sens puisqu'il s'appuie depuis sa création sur des programmes à moyen terme et la statistique publique peut ainsi, de longue date, disposer de telles orientations pour organiser ses travaux et optimiser la gestion de ses moyens. Le Ministre a d'ailleurs souhaité qu'après la Direction générale des impôts, la Direction générale de la comptabilité publique, la Douane, la DGCCRF et le réseau international de la DGTPE, l'Insee signe, avant la fin de l'année, un contrat pluriannuel de performance portant sur les années 2007, 2008 et 2009. Ces contrats offrent un cadre pluriannuel à l'évolution des activités des directions, à la fois en termes d'objectifs et de moyens. Le contrat pluriannuel de performance de l'Insee s'appuie sur les objectifs de moyen terme 2006-2010 de l'Institut, eux-mêmes construits selon trois axes :

- mieux répondre à la demande de statistiques et d'études économiques de la société et des pouvoirs publics ;
- rester l'un des meilleurs instituts de statistique par la qualité de ses productions et la confiance dont il bénéficie auprès de ses utilisateurs ;
- gérer efficacement ses ressources.

Ce contrat offrira la visibilité qu'ils méritent aux efforts de modernisation entrepris par l'Insee, tout en lui garantissant les moyens de pouvoir mener à bien les projets qui sous-tendent ces réformes tels que Résane, rénovation de grande ampleur de la statistique annuelle d'entreprise.

Pour terminer, M. Jean-Christophe Donnelier tient, au nom du Ministre, à remercier au premier chef le vice-président du Cnis, M. Jean-Pierre Duport, pour son engagement dans la conduite des travaux du Conseil et la qualité de la concertation qu'il a su instaurer entre les utilisateurs, les enquêtés et les producteurs de la statistique publique. Grâce à l'action des membres du Bureau et du Conseil, cette concertation est une réalité partagée par le plus grand nombre. M. Jean-Christophe Donnelier les en remercie, ainsi que les présidents des formations et des nombreux groupes de travail qui font vivre le débat, valident les orientations de la statistique publique et éclairent les investissements futurs. Il se réjouit, dans cette optique, de la tenue prochaine de la Rencontre sur l'accès à l'information statistique et remercie tous ceux qui ont déjà accepté d'y participer. Grâce à leur concours, le Cnis peut rester un

lieu d'échange exceptionnel, indispensable, qui permet la production d'une information statistique de qualité au service de tous.

M. Jean-Pierre Duport remercie M. Jean-Christophe Donnelier pour son discours et invite l'Assemblée à s'exprimer.

M. Jean-Pierre Bompard, au nom de la confédération CFDT, aborde la question de la crédibilité de la statistique. Elle ne se pose pas, selon lui, qu'au niveau européen, mais également au niveau mondial. Ainsi, l'évolution des taux de croissance de certains pays, passant subitement d'un niveau à un autre, laissent dubitatifs et rendent difficile un débat social maîtrisé. Il serait donc intéressant de savoir ce que la France projette, via l'Europe, pour que le système statistique mondial soit stabilisé.

Par ailleurs, M. Jean-Pierre Bompard estime que la puissance publique a participé à une certaine déstabilisation de la statistique publique. A cet égard, la CFDT s'était déjà exprimée, lors de la précédente Assemblée plénière, sur le chariot type, qui tend d'ailleurs à perdre de son impact médiatique. Pourrait également être cité le rôle plutôt étrange de l'Institut national de la consommation sur la question du pouvoir d'achat. Des personnalités qui tiennent une certaine place dans l'appareil gouvernemental sont, en outre, fortement critiques sur la question des prix. Un ministre qui occupe un rang important dans ce Gouvernement met, ainsi, régulièrement en cause l'indice des prix. Il faut être très attentif à ce type d'exercice.

Enfin, selon M. Jean-Pierre Bompard, le Cnis a pu parfois sous-estimer certaines rigidités ainsi que certaines demandes et perceptions. Si la Conférence sur l'emploi et les revenus a des lendemains, il faut être sûr des sujets abordés, le désarroi étant relativement important. Il convient donc de solidifier le système de la statistique publique en lui octroyant les moyens nécessaires.

M. Yvonick Renard salue, lui aussi, le travail mené par l'Insee. L'indice des prix à la consommation représente, en effet, un instrument très important dans le dialogue social. Le Medef a même demandé qu'une motion de soutien à cet indice soit votée. M. Yvonick Renard estime que, dans le cadre du débat européen sur la mesure de l'inflation, un manuel sur le sujet devrait être élaboré.

Le Medef est, par ailleurs, attaché à la connaissance des marchés. L'Europe est encore un marché unique. Il salue donc l'ensemble des éléments permettant de fournir une statistique éclairante pour tous les acteurs économiques. Le Medef a déjà exprimé ses inquiétudes sur les évolutions possibles d'Intrastat et de Prodcom et son attachement, au niveau national, à une réforme positive des enquêtes de branche.

S'agissant de l'introduction des groupes dans la statistique structurelle, le Medef estime que la France est mûre et soutient cette démarche dans le respect du secret statistique. Il serait très heureux que des étapes similaires soient franchies au niveau européen.

Enfin, M. Yvonick Renard évoque la réforme du CEIES. Le Medef y était attaché, ne serait-ce que pour que les besoins des utilisateurs soient reconnus à côté de ceux des instances politiques. La réforme semble aller dans le bon sens. En revanche, la restriction de la taille envisagée n'est concevable, selon le Medef, que si des liens se nouent entre ce nouveau CEIES et les différents Cnis nationaux.

M. Jean-Christophe Donnelier transmettra ces questions au ministre. Il se contentera donc, ce jour, de présenter quelques éléments de contexte sans se substituer à lui. M. Jean-Christophe Donnelier comprend l'étonnement et l'inquiétude que peuvent susciter les différentes déclarations de certains prétendants à la présidence de la République, mais elles ne font que montrer le décalage entre le ressenti des Français et celui des statisticiens. Une étude menée par Ipsos sur la crédibilité des indicateurs économiques confirme ce phénomène. Ce décalage entre le ressenti, mesuré par différentes enquêtes, et les indicateurs macroéconomiques censés mesurer le pouvoir d'achat et l'inflation est, aujourd'hui, au plus haut. Il faut en avoir conscience. M. Jean-Christophe Donnelier souligne le fait que le Premier ministre a récemment salué la qualité des indices de prix de l'Insee. Le Ministre rappellera cette position très prochainement.

Aux yeux de M. Jean-Christophe Donnelier, l'idée que le ressenti des Français mérite de multiplier les initiatives sans détériorer l'appréciation de la statistique publique est importante. Le Ministre fera des

annonces sur le travail à mettre en chantier dans ce sens. C'est dans cet esprit qu'il a abordé l'ensemble des échanges préalables à la Conférence sur l'emploi et les revenus. M. Jean-Christophe Donnelier estime que le chariot type a sa place dans cet environnement. Les articles qu'il contient sont, en effet, plus faciles à appréhender pour les Français. La différence entre l'indice des prix et ce chariot type est, en outre, tout à fait explicable. En revanche, il apparaît plus complexe de préciser les raisons pour lesquelles l'inflation et le pouvoir d'achat sont ainsi perçus aujourd'hui. Le Ministre n'a pas l'impression d'avoir la science infuse, mais il a le sentiment que, dès lors que la statistique publique est respectée, il doit être possible de réduire le décalage entre le ressenti et les indicateurs macroéconomiques.

M. Jean-Christophe Donnelier considère, par ailleurs, que toutes les actions qui pourront être menées pour que le marché unique européen ait une réalité statistique vont dans le bon sens et doivent, à ce titre, être encouragées. Toutes les initiatives possibles doivent donc être prises.

M. Jean-Pierre Duport propose de revenir à cette question à l'occasion de l'intervention de M. Hervé Carré ou de celle de M. Jacques Freyssinet. S'agissant de l'attitude de l'opinion vis-à-vis des indices, il rappelle « *qu'une opinion erronée est un fait exact* », selon le bon mot d'Edgar Faure. Le Cnis doit intégrer le ressenti de l'opinion publique s'il veut soutenir l'Insee dans sa démarche.

3. Perspectives statistiques européennes (Hervé Carré, Directeur général d'Eurostat)

M. Jean-Pierre Duport déclare apprécier tout particulièrement la présence de M. Hervé Carré à cette Assemblée plénière. Il n'est, en effet, pas de réunion du Bureau du Cnis où les questions européennes ne soient évoquées.

M. Hervé Carré remercie M. Jean-Michel Charpin et le Cnis de l'avoir invité. Il rappelle, ensuite, qu'Eurostat vient de traverser des années sombres. En effet, aux difficultés internes révélées en 2003, s'est ajouté le discrédit jeté sur la statistique communautaire par la découverte de fraudes dans un pays de la zone Euro. Cette période est, aujourd'hui, terminée. Le Conseil a, ainsi, le mois dernier, félicité Eurostat à deux reprises pour la qualité de son travail.

S'agissant des avancées récentes, M. Hervé Carré revient sur le Code de bonnes pratiques adopté avant son arrivée à Eurostat, début 2005. Il a été adopté par le Comité du programme statistique européen et provoqué par une recommandation de la Commission au mois de mai 2005. Il regroupe quinze principes que les instituts statistiques nationaux et, plus généralement, les autorités statistiques nationales et communautaires, y compris Eurostat, se sont engagés à respecter pour affirmer leur indépendance, leur intégrité et leur responsabilité. Il ne s'agit pas d'une législation dure, mais d'une autorégulation. L'application de ce Code a fait l'objet d'un questionnaire d'autoévaluation et, aujourd'hui, d'évaluation par les pairs ou *peer reviews*, auxquels l'Insee et Eurostat se soumettront très prochainement.

Un ensemble de textes a fait l'objet d'encouragements de la part du Conseil. Le premier d'entre eux est un projet de décision du Conseil et du Parlement établissant un Conseil supérieur de gouvernance statistique composé d'un petit nombre de personnalités choisies pour leurs compétences. Ce Conseil serait essentiellement chargé de rapporter au Conseil et au Parlement l'application du Code de bonnes pratiques par Eurostat et l'ensemble du système statistique européen en veillant à la qualité des statistiques communautaires. Il contribuerait ainsi à asseoir la crédibilité de l'ensemble du système statistique européen.

Le deuxième texte est un autre projet de décision du Conseil et du Parlement établissant un nouveau comité d'utilisateurs. Conformément aux vœux du Conseil du mois de novembre 2005, il constituerait une cellule plus restreinte et plus percutante que le CEIES actuel. Il aurait pour mission d'assister non seulement le Conseil et la Commission, mais également le Parlement européen dans la coordination des objectifs et des priorités de la politique d'information statistique de la Communauté européenne. Il serait composé de 25 membres contre 79 aujourd'hui. Certains pourraient regretter cette voilure plus réduite. M. Hervé Carré précise que ce comité d'utilisateurs n'aurait pas pour objet de représenter toutes les tendances des opinions publiques nationales, mais de dégager une vision européenne des priorités statistiques. 14 de ses 25 membres seraient des représentants de la société civile alors que

la majorité des membres du CEIES actuel sont des représentants des instituts statistiques nationaux, donc des producteurs. Ce nouveau comité serait également chargé d'établir des relations avec les comités analogues nationaux, dont le Cnis.

M. Hervé Carré annonce que ces deux projets de décision sont devant le Conseil. Ils ont été bien accueillis. Eurostat espère qu'ils seront adoptés dans des délais raisonnables, d'ici à un an.

Le dernier texte est une communication de la Commission en date du mois de novembre sur la simplification et le rééquilibrage des priorités. Elle a fait l'objet des félicitations du Conseil, ce qui marque, selon M. Hervé Carré, une évolution remarquable de l'attitude du Conseil à l'égard d'Eurostat. Au titre de la simplification, cette communication rappelle les efforts accomplis pour utiliser les nouvelles méthodes d'échantillonnage, réduire la fréquence des enquêtes, relever les seuils de déclaration pour les entreprises. Elle annonce l'ouverture d'un vaste chantier, la réforme d'Intrastat, en privilégiant sur le papier la solution du flux unique. Cette réforme ne sera menée qu'après une analyse approfondie conduite en étroite collaboration avec les instituts statistiques nationaux.

Au titre du rééquilibrage des priorités, Eurostat avance un élément très fort : soumettre à une analyse coût / avantage non seulement toute nouvelle proposition, mais également toutes les actions existantes. Cette révision systématique des priorités statistiques sera effectuée d'ici à 2013 en vue, notamment, de réduire la charge de réponse qui pèse sur les entreprises et qui constitue une préoccupation constante des ministres des Finances. M. Hervé Carré souligne le fait que la constitution d'un registre européen des groupes multinationaux figure très haut dans les priorités de ce programme.

M. Hervé Carré aborde, ensuite, la question des coopérations entre les instituts statistiques nationaux au sein de la Communauté européenne. Tous ces instituts présentent de nombreux points communs. Ils ont des programmes de travail largement similaires, partagent les mêmes valeurs et respectent la même éthique professionnelle. Ils doivent tous maintenir des registres, conduire des enquêtes, compiler des indicateurs, etc. Ces différents éléments font qu'ils ont, par ailleurs, adopté des structures relativement semblables. L'environnement de ces instituts européens, assez commun, les conduit à coopérer. M. Hervé Carré distingue deux formes de coopération, l'une au sens strict, liée à la production statistique communautaire, et l'autre dans un sens plus large et plus systémique, qui a trouvé son expression dans le système statistique européen. Les statisticiens officiels de l'Union européenne doivent coopérer pour faire ce qu'ils ne peuvent faire qu'ensemble : produire des statistiques communautaires, qui sont requises pour les besoins des politiques communautaires dans les domaines de compétence de la Communauté européenne. Le champ de la statistique communautaire s'étend sans cesse. Toutes les contributions nationales doivent être comparables pour être agrégées correctement. Elles doivent être fiables, crédibles et politiquement acceptées par l'opinion publique. Les statistiques communautaires, sous-ensemble des statistiques produites par les États membres, ne sont pas différentes. Les règlements ou décisions communautaires représentent 60 à 90 % des statistiques produites par les instituts statistiques nationaux mais, même au-delà de ce champ, les États membres devraient produire des statistiques comparables. La valeur ajoutée de la statistique communautaire est la méthodologie identique qui permet de comparer et d'agréger les statistiques nationales. A ce sujet, M. Hervé Carré s'élève contre l'idée qui voudrait que la charge de la collecte statistique vienne uniquement de Bruxelles car ces statistiques sont également nécessaires à l'exercice des différents gouvernements.

M. Hervé Carré présente le rôle particulier d'Eurostat dans cette coopération. L'Institut produit peu de statistiques par lui-même, mais compile et diffuse les statistiques obtenues à partir des contributions nationales. De ce fait, il est concerné par la coopération entre les instituts nationaux de façon à harmoniser leurs méthodes et leurs définitions et à coordonner leurs travaux. En tant que Direction générale de la Commission, il doit, par ailleurs, préparer des projets d'actes juridiques qui sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil et du Parlement. Eurostat doit également assister les instituts statistiques nationaux, notamment en facilitant l'échange d'expériences, en surveillant l'application des textes et en assurant collectivement une validation des méthodologies et un contrôle de qualité sur les données.

S'agissant du système statistique européen, M. Hervé Carré précise qu'une bonne coopération paraît essentielle dans une époque où les ressources sont de plus en plus rares. Une coopération très étroite et fructueuse s'est ainsi nouée, juste avant l'adhésion des nouveaux États membres, entre les

instituts statistiques des anciens et futurs États membres de façon à les aider à adopter les meilleures pratiques. Les instituts nationaux des plus petits États membres ont tout intérêt à voir se multiplier ce type d'expérience.

La coopération au sein du système statistique européen revêt de multiples facettes :

- développement de classifications et de méthodes communes : une nouvelle classification des activités, la NACE révision 2, est ainsi en cours d'adoption et de traduction ; les Nations Unies sont engagées dans un travail de révision du système de comptes nationaux auquel participe Eurostat qui se veut être le porte-voix de l'ensemble des instituts statistiques nationaux ;...
- développement du recours aux sources administratives : Eurostat cherche à les favoriser de manière systématique pour limiter la charge sur les répondants ;
- échanges de bonnes pratiques entre instituts statistiques nationaux.

Dans cette coopération systémique, Eurostat a continuellement accordé une attention extrême au caractère conjoint des décisions, que ce soit au niveau international ou au sein du système statistique européen et à la conciliation des priorités nationales et des priorités européennes. Ceci devrait être à l'avenir plus facile car, selon M. Hervé Carré, les programmes statistiques adoptés au niveau européen se rapprocheront progressivement des programmes statistiques nationaux. Cette convergence devrait être facilitée, pour la France, grâce au comité européen d'utilisateurs rénové et aux liens qu'il nouera avec le Cnis ainsi qu'au rôle d'Eurostat.

Pour conclure, M. Hervé Carré estime que plus étroite est la coopération systémique, plus simple devient la coopération spécifique. En outre, la coopération systémique est d'autant plus importante et forte que le champ de la législation communautaire s'étend. Dans ce contexte, Eurostat a défini plusieurs axes de travail :

- mettre en place un mécanisme d'échange des personnels pour créer une culture commune et travailler ensemble, non seulement entre instituts statistiques nationaux et Eurostat, mais également entre instituts statistiques nationaux ;
- poursuivre l'effort de simplification auquel Eurostat se livre depuis plusieurs années ;
- améliorer la programmation de ses activités ;
- exploiter au mieux les économies d'échelle que permettent l'intégration opérationnelle et l'échange d'informations statistiques entre instituts nationaux.

M. Jean-Pierre Duport déclare que le Cnis est tout à fait prêt à s'associer à une réflexion commune dans le cadre de la réforme du CEIES.

M. Denis Durand remercie, au nom de la CGT, M. Hervé Carré de participer à ces échanges. Sur la question de la nécessaire définition de priorités, il rappelle que la notion de charge statistique doit être mise en relation avec l'utilité des statistiques produites. Il convient donc de mener des analyses coût / avantages, comme l'a suggéré M. Hervé Carré. Ce sujet a été abordé dans le cadre d'études présentées lors de la dernière réunion du CEIES : l'acceptabilité de la charge statistique dépend en grande partie de la capacité des utilisateurs à tirer un usage intéressant des statistiques produites.

En outre, pour définir des priorités, il faut, selon M. Denis Durand, que les sujets abordés concernent tous les acteurs. M. Hervé Carré a signalé que la demande statistique ne provenait pas nécessairement de Bruxelles ou de Luxembourg ; M. Denis Durand observe, pour sa part, une demande statistique très particulière de Francfort qui s'exprime depuis une douzaine d'années. En effet, depuis le milieu des années 90, il y a eu, dans le système statistique européen, une priorité absolue de réussir l'Union économique et monétaire et donc de satisfaire tous les besoins de la Banque centrale européenne qui souhaitait notamment disposer des statistiques de court terme si nécessaires à son dialogue avec les marchés. Pour M. Denis Durand, il faudrait peut-être reconsidérer cette priorité, dont les effets sont très lourds et qui présente l'inconvénient d'être implicite. Il faut remettre en cause les excès auxquels elle a pu conduire. Ainsi, personne n'a jamais su lui expliquer les raisons pour lesquelles Eurostat demandait aux instituts statistiques nationaux et

aux administrations publiques de calculer des déficits publics au sens de Maastricht à une fréquence trimestrielle. D'autres initiatives prises au nom de l'unification du marché européen ou à la demande de la BCE se traduisent, elles aussi, par des complications statistiques considérables.

S'agissant du dialogue entre le système statistique européen et la communauté des utilisateurs, M. Denis Durand estime que la société des statisticiens a intérêt à être la plus ouverte possible, ce qui suppose que les organismes de représentation des utilisateurs de statistiques fonctionnent correctement. De ce point de vue, il n'a rien à ajouter aux remarques énoncées dans les exposés liminaires à propos de la position française sur la réforme du CEIES.

En ce qui concerne les nouvelles institutions qui devraient être mises en place à la suite des décisions du Conseil et du Parlement européens, M. Denis Durand rappelle qu'il a été acté que le Conseil supérieur de la gouvernance devra avoir un domaine de compétences bien défini qui s'appliquera spécifiquement à la surveillance de l'application du Code de bonnes pratiques des instituts statistiques européens pour ne pas déposséder les autres organismes consultatifs. Quant au futur organe consultatif représentatif des utilisateurs, un certain nombre d'éléments se dégagent des débats qui se sont tenus au sein du Cnis et du CEIES actuel. Ainsi, il apparaît que le nombre restreint de participants pose problème, ne serait-ce que parce qu'il n'est pas garanti que tous les pays y seront représentés. La question des moyens de fonctionnement a également été soulevée. En effet, si la responsabilité des membres de ce Conseil s'accroît alors que leur nombre diminue, ils devront avoir une disponibilité et une capacité d'intervention dont les membres du CEIES actuel ne disposent pas nécessairement. M. Denis Durand se demande donc s'il ne serait pas opportun de prévoir un soutien logistique à cet organisme. Enfin, il apparaît nécessaire d'être extrêmement concret dans la mise en œuvre de l'idée soutenue par tous : le futur organisme consultatif européen devra travailler de façon régulière et intense en coopération avec les organismes homologues au niveau national.

Mme Roxane Silberman, qui représente les chercheurs en sciences sociales au Cnis, souligne le déficit de représentation institutionnelle des chercheurs dans le domaine de la statistique communautaire. Cette position serait partagée par les chercheurs des autres États membres. Au niveau national, les chercheurs sont parvenus à améliorer leurs relations avec le système statistique public à la fois en termes d'accès à certaines données et d'évolution du système. Au niveau communautaire, l'accès aux données pose encore problème même si des progrès ont été réalisés. Par ailleurs, Mme Roxane Silberman souhaiterait connaître la position de M. Hervé Carré sur le rôle des chercheurs dans l'évolution du système communautaire, étant donné l'évolution actuelle des institutions.

M. François Vincent a pris connaissance au début du mois de décembre d'une étude communautaire sur les statistiques industrielles en Europe, dont les sources sont multiples (Eurostat, *European Social Survey*, Fondation européenne des conditions de travail, etc.). Il a constaté que les universités françaises n'y avaient pas participé. M. François Vincent s'interroge donc sur la demande.

M. François Vincent, rappelant que la classification ISCO des professions, en cours de révision, ne semble pas avoir été adoptée en France, souhaiterait savoir si Eurostat a le pouvoir de faire adopter des classifications de ce type.

M. Hervé Carré estime que le dialogue entre statisticiens européens et utilisateurs doit être le plus ouvert possible. Or le CEIES, dans sa forme actuelle, a été décevant. Il n'a pas répondu aux attentes d'Eurostat. En outre, le Conseil a donné à Eurostat, au mois de novembre 2005, le mandat très explicite de réduire drastiquement le nombre de membres de ce comité. Après réflexion, il a été décidé de le limiter à 25 membres dont une majorité de représentants de la société civile. M. Hervé Carré insiste sur le fait que ce comité aura pour mission d'établir des relations plus étroites avec les comités nationaux, ce qui devrait permettre une remontée plus efficace des priorités nationales. Il est difficile de définir un nombre optimal de représentants dans une assemblée. Il a semblé important, dans le cadre de ce projet, d'obtenir une vision européenne et non pas nationale. En outre, répliquer le Cnis au niveau européen serait difficilement gérable.

S'agissant de l'organisation du dialogue avec les chercheurs, M. Hervé Carré affirme qu'Eurostat cherche à leur simplifier l'accès aux données, ce qui est complexe car les lois sur le respect de la confidentialité sont très différentes selon les États membres. Un compromis satisfaisant est, toutefois, attendu rapidement.

M. Hervé Carré partage l'analyse de Mme Roxane Silberman quant au rôle des chercheurs dans l'évolution du système statistique. A son arrivée à Eurostat, il a, en effet, été frappé par l'absence de relations avec la communauté académique. M. Hervé Carré considère que la création du Haut comité de gouvernance permettra de remédier à cette situation. Il a, par ailleurs, l'intention de renforcer les liens entre Eurostat, les universités et les centres de recherche.

En réponse à M. François Vincent, M. Hervé Carré confirme que chaque Direction générale est libre d'utiliser, au sein de la Commission, les statistiques qu'elle souhaite. En général, les utilisateurs transmettent leurs besoins à Eurostat. Ceci se traduit généralement, *in fine*, par un règlement du Conseil et du Parlement.

M. Jean-Pierre Duport remercie M. Hervé Carré d'avoir participé à ce débat. Quelle que soit la composition future du CEIES, il souhaite établir des liens forts avec le Cnis qui a la volonté d'avoir une vision européenne sur tous les sujets qui sont de sa compétence.

4. Présentation des travaux du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » (Jacques Freyssinet)

M. Jacques Freyssinet rappelle que l'Assemblée plénière du mois de février 2005 a donné naissance au groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » avec, comme étape intermédiaire, la production d'un rapport d'orientation par M. Hugues Picard et Mme Françoise Maurel.

Ce groupe a travaillé pendant un an, à partir du mois de novembre 2005. Une quinzaine de séances, rassemblant entre trente et cinquante participants, ont été organisées. Les débats ont été vifs, parfois vigoureux. Comme il est de règle, le rapport a été réalisé sous la responsabilité des rapporteurs, MM. Pascal Chevalier et Michel Dollé, et du Président. Ces derniers ont essayé de trouver des formulations qui permettraient d'obtenir l'assentiment le plus large des membres du groupe. Sur certains points, des désaccords, mentionnés dans le rapport, ont été exprimés, ce qui a pour conséquence qu'aucun des membres du groupe n'est engagé par le contenu du rapport. Pour M. Jacques Freyssinet, les rapporteurs sont allés le plus loin possible dans la recherche d'une base d'accord très large.

Le sujet d'étude du groupe de travail, les inégalités sociales, pouvait le conduire à examiner tous les problèmes de la société sous l'angle des inégalités. Des arbitrages ont donc dû être rendus. Ils sont explicités. Les négligences, bien que fâcheuses, sont, elles aussi, précisées. Dans certains cas, le groupe a également identifié des problèmes, sans pouvoir toutefois expertiser les solutions proposées. Des expertises additionnelles relevant de l'appareil statistique devront donc être conduites sous la responsabilité de l'inter-formation Statistiques sociales ou des formations compétentes. Le groupe insiste, néanmoins, sur le fait que ces approfondissements nécessaires ne constituent pas des conditions préalables à la mise en œuvre des orientations du rapport. Ils pourraient, en revanche, l'accompagner.

M. Jacques Freyssinet souhaite, ensuite, mettre en évidence la multiplicité des demandes adressées au groupe. Ce dernier a donc dû rechercher des articulations, parfois complexes, entre des objectifs qui peuvent être contradictoires. Trois demandes se sont exprimées avec force. Celle des acteurs sociaux, principalement les organisations syndicales et le monde associatif, porte sur un accès à une information statistique claire et appropriable. Ces acteurs expriment, parallèlement, une certaine insatisfaction dans la mesure où un certain nombre d'indicateurs statistiques sont perçus comme étant en contradiction avec le ressenti du terrain. Ainsi, l'information statistique selon laquelle les indicateurs d'inégalités sont stables depuis une dizaine d'années se heurte assez brutalement à l'expérience des militants du mouvement syndical ou associatif.

Une deuxième expression forte émane des acteurs territoriaux qui formulent une demande de comparabilité, d'une part, et d'accès à une information statistique la plus fine possible pour travailler sur les questions qui les préoccupent, d'autre part.

Enfin, une demande des chercheurs se fait entendre. Elle porte sur un accès aussi rapide que possible aux sources primaires d'information, avec une totale liberté des méthodes, des hypothèses et des problématiques pour les exploiter.

Ces demandes sont justifiées et intéressantes, mais difficiles à rendre cohérentes. Le groupe de travail a donc tenté d'imaginer une sorte d'arborescence allant de l'information la plus synthétique sur l'état des inégalités, qui peut être comprise et appropriée par le citoyen, jusqu'à l'information la plus fine, dont les différents acteurs, dans les secteurs de leurs compétences, peuvent souhaiter faire l'usage pour approfondir leurs analyses. Le rapport s'est donc esquissé à partir d'une proposition provisoire d'une douzaine d'indicateurs privilégiés jusqu'à des centaines d'indicateurs résultant des différentes désagrégations possibles de la cinquantaine d'indicateurs de base retenus. M. Jacques Freyssinet précise qu'après de longs débats, le groupe ne préconise pas la production d'un indicateur unique. Le caractère multidimensionnel des inégalités lui semble, en effet, fondamental pour le débat social. Le groupe considère que les acteurs sociaux peuvent, s'ils le souhaitent, pondérer ces différentes inégalités, qu'il faut leur fournir les moyens de réfléchir à un indicateur synthétique, mais qu'il n'appartient pas à l'appareil statistique public de procéder lui-même à cette pondération.

M. Jacques Freyssinet souligne la nécessité de hiérarchiser les propositions du groupe de travail. Les choix ont été source de débat. Celles que M. Jacques Freyssinet présente ont pour leur part, obtenu un accord unanime. Il mettra l'accent sur quatre points, de nature différente.

La première préconisation porte sur la méthode : il faut, pour les utilisateurs, un point d'entrée unique. En effet, les sources statistiques d'information sur les inégalités sont extrêmement riches, mais dispersées entre des lieux multiples conçues en fonction de questionnements hétérogènes et, de ce fait, présentées selon des catégories qui ne sont pas forcément compatibles. Un travail de rassemblement, de mise en cohérence et de mise à disposition, que les statisticiens sont tout à fait capables de mener à bien pour peu qu'ils en soient chargés, doit donc être mené. Il devra être accompagné des outils pédagogiques nécessaires, les risques de contresens dans l'interprétation étant importants dans ce domaine. Le groupe préconise donc la création d'une unité responsable de ce travail, considérant qu'il n'était toutefois pas de sa compétence de désigner l'organisme responsable. Il lui semble, néanmoins, que l'Insee devrait être au centre de ce dispositif car il a la capacité de mobiliser les différents éléments du système statistique public et des organismes privés chargés de missions de service public.

Deuxième préconisation majeure, il faut accorder la même importance à la production d'une information nationale et à la production d'une information territoriale, aux différents niveaux territoriaux pertinents. Cela ne signifie évidemment pas que l'information puisse être systématiquement la même. Ainsi se pose souvent le problème de la non-représentativité au niveau infranational des enquêtes nationales. Une réflexion doit être conduite afin de déterminer dans quelle mesure il peut être résolu par la mobilisation de sources d'informations administratives et dans quels domaines il est efficace et pertinent de territorialiser certaines enquêtes nationales. M. Jacques Freyssinet précise que la formulation finale du rapport va clairement dans le sens d'une analyse comparée de l'efficacité des sources administratives et des enquêtes statistiques selon les problèmes rencontrés et les niveaux territoriaux pour lesquels l'information est nécessaire, sans en privilégier aucun, soulignant qu'il serait absurde de ne pas tirer parti des sources administratives existantes.

La troisième préconisation vise les lacunes majeures. Elles sont nombreuses, mais trois d'entre elles méritent d'être mises en évidence. La principale, parce que posant la question de la crédibilité de l'information statistique dans la sphère des inégalités monétaires, porte sur l'information sur le patrimoine et les revenus du patrimoine. La deuxième lacune concerne certaines populations qui échappent assez largement à la connaissance des inégalités. Leur nature même fait que le biais qui en résulte est non négligeable. Ainsi, les ménages en institution et les ménages en situation de logement précaire sont très mal couverts et constituent des populations où les inégalités risquent d'être fortement concentrées. De même, la couverture hors métropole reste très insuffisante bien qu'ayant progressé. Enfin, la troisième grande lacune porte sur les trajectoires relativement aux inégalités. Pourtant, l'information ne manque pas, mais elle reste encore extrêmement dispersée. Des travaux méthodologiques devraient permettre de progresser considérablement dans ce domaine, du très court au très long terme.

Pour finir, M. Jacques Freyssinet insiste sur l'importance d'un suivi. Dans la mesure où le groupe achève son existence, il apparaît, en effet, important que l'inter-formation Statistiques sociales puisse assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du rapport en s'appuyant sur les différentes formations concernées. Un rapport annuel de suivi devrait permettre à l'Assemblée plénière de s'assurer qu'elle se poursuit dans des conditions raisonnables, en tenant notamment compte des hiérarchies de priorités que le groupe a tenté d'esquisser.

M. Jean-Pierre Duport remercie M. Jacques Freyssinet pour son exposé et l'animation de ce groupe de travail.

M. Benoît Robin salue l'ensemble du travail mené au sein de ce groupe de travail, au regard des méthodes retenues et de l'ensemble de la démarche. A ses yeux, ces travaux mettent en évidence la qualité d'une instance telle que le Cnis. Tous les participants sont satisfaits de la dynamique impulsée au cours des débats même s'ils ressentent une certaine frustration du fait des lacunes mises à jour. Il s'agit donc de mettre en œuvre dès que possible ce qui est véritablement opérationnel et de mener des explorations sur certains aspects (patrimoine, revenus du patrimoine, etc.).

M. Jean de Kervasdoué félicite les rapporteurs pour la très grande qualité du rapport. Il revient sur la pauvreté des indicateurs en matière de santé et rappelle que, pour bénéficier de la retraite, il faut être en vie au moment de la retraite. Il suggère donc de mesurer, comme indicateur d'inégalités, l'espérance de vie à la naissance, à 35 et à 60 ans, ainsi que l'espérance de vie avec et sans handicap. M. Jean de Kervasdoué rappelle que les inégalités, dans ce domaine, ne diminuent pas. Pour lui, la dimension sanitaire devrait revêtir une place plus importante dans les indicateurs retenus par le groupe de travail.

Pour M. Jean-Pierre Bompard, ce rapport ne doit pas être approprié seulement par les statisticiens. Des lacunes persistent. Ainsi, l'accès à l'énergie, la distance au lieu de travail ou encore la sécurité des personnes sont, eux aussi, des éléments de différenciation. Il faut donc être attentif à ce point. Le rapport, tel qu'il est rédigé, relève déjà d'une ambition considérable. Selon M. Jean-Pierre Bompard, lorsqu'il sera maquetté, la difficulté de manier la totalité de ces données apparaîtra. Il plaide donc dans le sens d'une certaine modestie, avec un niveau acceptable d'indicateurs. En outre, il estime que des rendez-vous réguliers, pour le moins annuels, sont nécessaires de sorte que quels que soient les aléas de la vie économique et sociale, le Cnis puisse s'assurer des avancées de la démarche.

M. Denis Durand considère que ce rapport marque une étape importante dans l'évolution du système statistique. Il est publié à une époque où l'on assiste à une prise de conscience des questions de niveaux de vie et d'inégalités et montre la nécessité d'améliorer les informations que le système statistique public produit en la matière. La CGT se félicite de la publication de ce rapport et du fait qu'il prenne en compte différentes préoccupations exprimées préalablement. Il ne se limite, en effet, pas à la pauvreté mais prend en compte la problématique des inégalités dans son ensemble. De véritables réflexions sur la mesure des inégalités non monétaires se sont engagées. Le rapport insiste à juste titre sur la nécessité de connaître l'ensemble de l'échelle des revenus, y compris les revenus du patrimoine et les patrimoines à l'origine de ces revenus. Le groupe de travail n'a, par ailleurs, pas fait l'impasse sur la question des relations entre les inégalités, l'emploi et la précarité, sujet au cœur de l'actualité. La CGT s'est exprimée dans ce groupe de travail ; elle a précisé son point de vue sous la forme de différents documents successifs, demandant que le dernier, qui compte onze pages, puisse être annexé sinon au rapport, au moins au compte rendu de cette réunion. Pour M. Denis Durand, il serait souhaitable, pour avancer, de disposer d'un fil conducteur qui prenne en compte le fait que les inégalités sociales sont un phénomène systémique. Il est inévitable que le champ du rapport soit très vaste. L'une des suggestions de la CGT, qui n'a pas été totalement retenue, était de prendre en compte ce caractère systémique, par exemple en tentant de réinventer la notion de comptes sociaux de la Nation ou en constituant des comptes par catégorie socioprofessionnelle. A ce sujet, M. Denis Durand rappelle que la question de la réforme des catégories socioprofessionnelles est d'actualité ; des projets européens ont été élaborés ; ils ne font pas l'unanimité. La CGT souhaite donc que cette réforme fasse l'objet d'un vaste débat au sein du Cnis, voire au-delà, de sorte que toutes ses conséquences puissent être évaluées. Le rapport sur les inégalités a montré, selon M. Denis Durand, qu'il ne fallait pas négliger une remise en cause d'une tradition statistique très ancrée en France. Par ailleurs, l'importance à donner à l'aspect territorial des inégalités a été soulignée dans le rapport. Ce sujet a fait l'objet de nombreux débats. Selon la CGT, de nombreuses

réflexions doivent encore s'engager sur ce sujet pour considérer les territoires non seulement comme un espace de mesure des inégalités, mais également comme des facteurs d'inégalités sociales étant donné leur configuration. M. Denis Durand estime, lui aussi, que toutes les dimensions des inégalités ne pouvaient être traitées. Ainsi, les inégalités entre les sexes n'ont pas été abordées étant donné l'ampleur de la tâche. Conformément à sa mission, le groupe de travail s'est également intéressé aux niveaux de vie. M. Denis Durand se joint aux interventions précédentes qui ont souligné l'importance de ne pas remettre en cause le caractère scientifique des productions du système statistique public ainsi que la nécessité de demander à ce système statistique public de consentir des efforts pour répondre à la demande sociale en matière de mesure des inégalités, afin d'éviter toute initiative sauvage ou commentaire hasardeux. Enfin, s'agissant des préconisations du rapport, M. Denis Durand n'est pas favorable à résumer le sujet à un petit nombre d'indicateurs du fait de sa grande complexité. Le groupe a trouvé un bon compromis sur ce terrain. Reste à examiner les suites qui seront réservées aux propositions du rapport. La CGT y restera attentive et espère pouvoir participer activement à l'actualisation des travaux du groupe qui est prévue à un rythme annuel.

M. Jean Gadrey considère que ce groupe a travaillé de manière exemplaire. S'il tient compte des opinions de tous, il ne peut, toutefois, les satisfaire toutes. A cet égard, M. Jean Gadrey estime que ce rapport reste très prudent, voire timide, en matière de régionalisation des principales statistiques d'inégalités, de pauvreté, d'exclusion et de niveaux de vie bien que certains principes, assortis de quelques propositions, y soient affirmés. Cet inachèvement serait, selon M. Jean Gadrey, notamment lié au temps limité dont le groupe a disposé pour traiter un grand nombre de questions ainsi qu'à sa composition géographique. Seul provincial parmi les participants, il a expliqué au groupe que, dans l'état actuel de la statistique, les régions et les départements étaient dans l'impossibilité de disposer de chiffres aussi essentiels que le taux de pauvreté monétaire, les ratios inter-déciles de revenus, les taux de sous-emploi et d'autres chiffres clés sur le rapport à l'emploi, la précarité et l'exclusion. Les responsables de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale partagent ce constat. Des ersatz régionaux peuvent parfois être produits sur la base de sources administratives, mais ils ne sont alors pas comparables aux chiffres nationaux. Dans les régions, la question d'extension périodiques de l'enquête emploi et de l'enquête revenus fiscaux, qui sont à la base de la quasi-totalité des chiffres qui font défaut, ou de dispositifs innovants mais moins coûteux permettant de compléter périodiquement certaines enquêtes existantes pour régionaliser des données essentielles, est de plus en plus posée. Ce problème a fait l'objet de débats au sein du groupe. Il est actuellement ressenti comme étant très important dans plusieurs régions. L'Association des régions de France (ARF) en a été saisie la semaine précédente. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'elle s'adresse à son tour au Cnis. Pour M. Jean Gadrey, le Cnis doit être le porte-parole des attentes de la société civile en matière de statistique. Il souhaite donc qu'il soit encore plus à l'écoute de ses représentants régionaux ou territoriaux face à ces enjeux statistiques de plus en plus importants.

Pour M. Michel Paoletti, ces réflexions doivent s'étendre à l'ensemble de la République, donc à l'Outre-mer.

M. Jean-Pierre Duport adhère aux propos de M. Jean Gadrey quant à la question territoriale, qui doit être prise en compte par l'ensemble des formations. Il est, par ailleurs, sensible aux propos de M. Jean-Pierre Bompard. Il ressent très fortement les inégalités en matière de santé. Ce sujet est, à ses yeux, tout à fait essentiel. Ensuite, M. Jean-Pierre Duport souligne le fait que le nombre d'indicateurs proposés n'est pas aussi important qu'il y paraît à première vue : chaque formation ne serait, en effet, chargée que de quatre indicateurs. Le problème n'est donc pas insurmontable. Enfin, M. Jean-Pierre Duport revient sur l'importance du suivi des propositions de ce groupe de travail. Cet élément est essentiel. Cette question devra être à nouveau abordée lors de la prochaine Assemblée plénière du Cnis. Selon M. Jean-Pierre Duport, le succès de la mise en œuvre de ces propositions viendra de l'implication de l'ensemble des formations et non pas de la seule inter-formation Statistiques sociales.

M. Jacques Freyssinet souligne le fait que le rapport est issu du travail des rapporteurs. Ceux qui ont suivi l'intense mouvement de circulation de critiques et d'échanges entre les membres du groupe mesurent l'ampleur du travail qu'ils ont assumé. Toutes les réunions ont fait l'objet de comptes rendus minutieux. De nombreuses versions du rapport ont été produites.

Ensuite, M. Jacques Freyssinet revient sur la délicate question de la relation entre l'approche des inégalités et de la pauvreté. Le mandat liait inégalités et pauvreté. Ce lien a soulevé des réticences,

certaines estimant que l'accent mis sur les phénomènes de pauvreté constituait un moyen de masquer les inégalités, c'est-à-dire de focaliser sur le bas de la distribution pour éviter de porter une attention aux autres échelons, notamment supérieurs. Dès le début, le groupe a donc compris son mandat comme portant sur l'analyse des inégalités, la pauvreté étant l'une des manifestations des inégalités. Pour éviter un risque de double langage, le groupe a convenu de valider les onze indicateurs que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) a proposés dans son dernier rapport.

M. Jacques Freyssinet fait remarquer que le groupe était ouvert ; sa composition a donc reflété son pouvoir inégal d'attraction. La présence de spécialistes de différents domaines était inégale, selon les dimensions de la pauvreté ce qui explique le degré inégal d'approfondissement des travaux. Ainsi, s'agissant de la dimension territoriale, seuls Lille et la Seine-Saint-Denis étaient représentés. De même, sur la santé, il est vrai que le groupe n'a reçu que des contributions ponctuelles malgré une présence active sur un aspect. Aux yeux de M. Jacques Freyssinet, le renvoi aux formations, dans ce contexte, est tout à fait essentiel. Elles pourront, en effet, retravailler les propositions du groupe de travail.

Enfin, M. Jacques Freyssinet indique qu'une question a été difficile à trancher : le champ de la responsabilité du groupe de travail. Celui-ci a travaillé dans le cadre du Cnis, c'est-à-dire d'une commande à l'appareil statistique. Il est évident qu'il n'y a pas de compréhension des inégalités sans une problématique des mécanismes économiques et sociaux qui les engendrent. Reste à savoir si l'appareil statistique est compétent dans ce domaine. Il a été décidé de fournir aux acteurs et chercheurs tous les éléments pour qu'ils puissent appuyer leurs problématiques théoriques sur des éléments de validation empirique. Ainsi, pour les inégalités entre les ménages, le groupe de travail a insisté sur l'importance de croiser les inégalités par catégories socioprofessionnelles selon la composition du ménage et, selon la position de ses membres sur le marché du travail. Selon M. Jacques Freyssinet, le choix d'une frontière entre mesure statistique des inégalités et analyse des facteurs explicatifs, s'il était nécessaire dans le cadre du mandat du groupe de travail, est aussi partiellement artificiel. L'indicateur unique a été écarté car le groupe de travail n'a pas voulu se substituer au débat social pour pondérer les différentes dimensions des inégalités. Une dizaine d'indicateurs ont, toutefois, été proposés, essentiellement pour des raisons de communication. En effet, si un message relativement simple n'est pas diffusé, un message affreusement simplificateur, comme toute mauvaise monnaie, chassera la bonne. Les débats au sein du groupe ont été vifs à ce sujet. Cet effort était, d'après M. Jacques Freyssinet, nécessaire. L'important est de pouvoir disposer non seulement d'indicateurs mais également de l'information statistique la plus riche possible. Le groupe a eu le sentiment d'avoir également un devoir pédagogique ou civique d'alimenter le débat public par quelques indicateurs simples, appropriables et non générateurs de contresens ; ils sont proposés à l'expertise du Cnis, le groupe n'ayant pas eu le temps de les tester.

5. Présentation des travaux de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Jean-Luc Heller)

M. Jean-Luc Heller présente les excuses du président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population. Cette commission a été installée dans ces termes exacts à la suite du décret relatif au Cnis, en 2005. Elle succède à l'instance mise en place précédemment, au moment de l'adoption d'un procédé rénové de recensement de la population. Elle est une commission du Cnis présidée par le sénateur Jean-Claude Frécon, ancien vice-président de l'Association des maires de France et membre du Comité des finances locales. Il l'a animée dans un souci de représentation des différents partenaires. Les co-rapporteurs sont un membre du Contrôle général économique et financier, d'abord M. Philippe Delleur, puis M. Pierre Bertinotti ainsi que le responsable du Département statistique de la DGCL, d'abord M. Olivier Lefebvre, puis M. Jean-Luc Heller. Le mandat de la Commission est relativement limité au champ de l'évaluation des modalités de collecte des informations mais peut, toutefois, aller assez loin sur les conséquences à tirer de cette première phase. Dans le cadre de son mandat, la Commission peut, en effet, proposer des modifications aux actes législatifs et réglementaires relatifs au recensement.

Cette Commission du Cnis travaille en articulation avec d'autres formations du Cnis qui ont déjà abordé les questions du recensement. Elle associe étroitement tous les partenaires de l'opération :

l'Insee, qui organise et contrôle, les communes, qui sont représentées aussi bien par les associations d'élus que par les représentants des fonctionnaires territoriaux, et un collège de personnalités qualifiées qui apportent une expertise sur ces travaux. Le cadre de la Commission se stabilise. La participation des experts est des plus régulières. M. Jean-Luc Heller salue, à ce sujet, la participation assidue d'un représentant d'Eurostat. En revanche, la représentation de l'ensemble des associations d'élus concernés et des administrations n'atteint pas l'ampleur prévue dans les textes.

Autre caractéristique, la Commission a souhaité, dès le début, travailler en phase avec le rythme de rénovation du recensement, considérant qu'il fallait construire le bilan année après année, avec un certain recul pour examiner la montée en puissance et les ajustements. Ceci s'est traduit par un rythme de travail de deux réunions par an. Outre les comptes rendus de ces réunions disponibles sur le site du Cnis après validation, un rapport d'ensemble sera présenté au terme de cette première phase. Il pourra éventuellement déboucher sur une modification des actes législatifs et réglementaires. Il s'agissait d'avoir suffisamment de recul pour tirer un premier bilan tout en le tirant à temps, de sorte qu'il puisse être mis en œuvre pour le deuxième cycle. 2007 sera donc l'année des propositions et des discussions sur ces propositions pour qu'elles puissent être mises en œuvre en 2008 et qu'elles soient opérationnelles au début du deuxième cycle.

M. Jean-Luc Heller présente les différents volets du programme de travail. Le premier est le suivi de la campagne à venir, le bilan de la campagne passée et le suivi de collecte au travers de la synthèse des coordonnateurs communaux de l'Insee, incluant les discussions et les bilans sur les opérations particulières comme le recensement des personnes sans abri. Le deuxième volet permanent était articulé selon deux axes :

- l'organisation des modalités, notamment l'articulation entre l'Insee et les communes : à ce titre, la Commission a débattu du RIL (répertoire d'immeubles localisés), des campagnes de communication, des relations entre les différents intervenants ;
- l'évaluation de la qualité de la restitution des résultats : la Commission a été informée et a discuté du plan de diffusion, du contrôle, des méthodes d'évaluation de la qualité dans le nouveau contexte.

Au titre de premier bilan, M. Jean-Luc Heller souligne l'amélioration et la fluidification du processus au fur et à mesure de la montée en puissance.

Le deuxième terme de ce bilan concerne l'échange de bonnes pratiques. Ont, par ailleurs, été mises à jour certaines difficultés spécifiques selon les différents types de communes. Ainsi, les grandes communes sont confrontées à une charge de gestion importante et à des problèmes d'accès et de taux de réponse. Les plus petites, plus nombreuses, conservent un recensement tous les cinq ans, ce qui, pour celles situées juste en dessous du seuil de 10 000 habitants, équivaut presque à la charge annuelle d'une commune de 125 000 habitants. Dernier élément de ce bilan, l'appréciation des résultats en fonction du nouveau processus. Ce point a conduit la Commission à débattre de la qualité du contrôle, de la façon de traiter les non-réponses ainsi que les conséquences du système de rotation.

M. Jean-Luc Heller rapporte que la question du coût des opérations de recensement a été soulevée à la fin 2005. Elle a fait l'objet de travaux de la Commission en 2006. Des conclusions sont attendues pour 2007. La question est relativement claire et bien posée : il existe un cadre partagé entre l'État, l'Insee et les communes, mais les termes de ce partage ainsi que son évolution font débat. Après une première approche monographique, il a été décidé de mener une enquête statistique sur un échantillon fourni par l'Insee. Après relance, elle est en cours d'achèvement, le taux de réponse atteignant 66 %. De nombreux travaux préalables ont été nécessaires pour distinguer l'ensemble des coûts et des domaines que les communes doivent couvrir et clarifier les concepts. M. Jean-Luc Heller souligne le fait que le questionnaire est difficile à remplir pour les communes ; des problèmes de qualité pourraient donc être rencontrés. Cette enquête devrait, toutefois, apporter une appréciation sur le niveau des dépenses et sur la différenciation entre les différents types de communes. Les conclusions et le rapport seront disponibles courant 2007.

Pour finir, M. Jean-Luc Heller remercie le secrétariat du Cnis qui assure le secrétariat de cette commission ainsi que les représentants de l'Insee qui ont assuré, à chaque réunion, une contribution de qualité aux débats, donnant satisfaction à l'ensemble des participants.

6. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2007

M. Jean-Pierre Duport propose de balayer rapidement l'ensemble des avis et de lire les dix amendements dont il a été saisi.

Les cinq premiers items de l'avis général n'ont appelé aucune observation.

M. Denis Durand a, en revanche, saisi M. Jean-Pierre Duport de deux amendements concernant l'avis n° 6, consistant à ajouter deux phrases : « *Le Conseil souhaite que la Rencontre du Cnis sur la diffusion et l'accès à l'information statistique permette à chaque catégorie d'utilisateurs de s'exprimer de façon à ce que la diffusion de l'information notamment sur internet soit adaptée à chacune d'entre elles. Le Conseil sera attentif à toutes les formes d'accompagnement permettant aux utilisateurs du système statistique public d'acquérir les compétences requises pour exploiter pleinement les données mises à leur disposition avec les techniques aujourd'hui disponibles. Il souhaite également que soient examinées les conditions dans lesquelles pourraient être satisfaites les demandes d'accès à des données individuelles ou à des informations finement localisées dans des conditions compatibles avec la préservation des libertés individuelles, qu'il s'agisse de sources administratives ou de données d'enquêtes, y compris celles du recensement de la population. »*

M. Jean-Pierre Duport propose, pour sa part, la formulation suivante : « *Le Conseil souhaite également que soient mis en place des dispositifs d'accompagnement* » en lieu et place du premier amendement, estimant que l'accès à l'internet nécessite parfois des mesures d'accompagnement.

M. Yvonick Renard se déclare globalement favorable à cette orientation, mais pointe une difficulté : les sources administratives sont essentiellement traitées par les SSM.

Selon M. Jean-Pierre Duport, les sources administratives ne sont pas exclues.

L'avis n° 6 ainsi amendé est adopté.

M. Jean-Pierre Duport indique avoir reçu une proposition d'amendement de M. Denis Durand sur l'avis n° 7, consistant à compléter le texte de la sorte : « *Le Conseil rappelle que les enquêtes statistiques destinées à évaluer les effets de mesures de politiques publiques doivent être conçues avec des exigences de qualité leur permettant d'obtenir l'avis de conformité du comité du label après avoir recueilli l'avis d'opportunité des instances compétentes du Cnis.* »

M. Jean-Pierre Duport fait remarquer que les instances compétentes ne sont pas forcément celles du Cnis. Elles peuvent, en effet, être des instances locales, notamment des Cries. Il propose donc de limiter l'amendement à « *après avoir recueilli l'avis d'opportunité des instances compétentes* ».

M. Denis Durand accepte cette modification.

L'avis n° 7 ainsi amendé est adopté.

S'agissant de l'avis n° 8, Mme Roxane Silberman a proposé l'amendement suivant : « *Le Conseil a pris connaissance des travaux menés par la Commission nationale d'évaluation du recensement de population et de son programme pour 2007. Il souhaite que les échanges approfondis entre les acteurs et les utilisateurs du recensement se poursuivent tant dans la diversité des sujets abordés que dans la qualité des débats. Le Conseil continuera de porter attention aux conditions de mise à disposition des données détaillées du recensement en vue de travaux de statistique et de recherche.* »

Pour M. Jean-Pierre Duport, cela semble aller de soi.

Mme Roxane Silberman rappelle que cette question n'est pas résolue, s'agissant du recensement de 1999, et qu'en ce qui concerne le recensement continu, aucune réponse n'a véritablement été apportée sur les fichiers détails et les enquêtes annuelles. A ses yeux, ces questions commencent à être urgentes, un certain nombre de travaux ne pouvant plus être menés.

M. Jean-Luc Heller estime que cette question ne relève pas du mandat de la Commission nationale d'évaluation du recensement. Ainsi elle n'aborde les questions de diffusion des données détaillées que pour information. Il n'est donc pas convenable d'interpeller directement la Commission sur le suivi de cet aspect du recensement.

M. Jean-Pierre Puig suggère que l'amendement proposé par Mme Roxane Silberman complète l'avis n° 25 de la formation Statistiques régionales et locales.

Un intervenant préférerait que cet amendement soit rédigé de la sorte : « *Le Conseil portera attention à l'amélioration des conditions de mise à disposition des données détaillées du recensement en vue de travaux de statistique et de recherche* ».

L'amendement proposé par Mme Roxane Silberman, corrigé, complète l'avis n°5 de la formation Démographie.

M. Jean-Pierre Duport présente un erratum à l'avis n° 9, qu'il faut lire ainsi : « *Le Conseil prend acte de ce que la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales donne une approbation d'ensemble au projet de structure détaillée de la Nomenclature d'activités et de produits française (NAF révision 2) qui lui a été présentée ainsi qu'à la démarche proposée pour la finalisation de la nomenclature dans les prochains mois.*

La Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales souhaite que la nomenclature d'activités et de produits française qui entrera en application le 1^{er} janvier 2008 (NAF rév.2) utilise une lettre pour la position nationale du code (5^{ème} caractère). Ceci permettra d'éviter toute confusion avec la codification utilisée pour la nomenclature de produits, compte tenu de l'habitude prise d'utiliser la lettre, et à bien montrer l'articulation de la nomenclature nationale avec la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) (4 premiers chiffres du code). La Commission approuve également le maintien dans la NAF rév.2 du point de séparation, issu de la NACE, entre les deuxièmes et troisièmes chiffres. »

S'agissant de l'avis n° 11, M. Jean-Pierre Duport présente un amendement proposé par M. Benoît Robin : « *Le Conseil salue la qualité des travaux et approuve les recommandations du groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales en vue de mettre à la disposition de tous les utilisateurs un système public d'information à la fois complet, détaillé, cohérent, bien documenté et accessible à tous avec un point d'entrée unique.*

Il soutient la volonté du groupe de hiérarchiser les recommandations du rapport en vue de le rendre opérationnel et de permettre un suivi de sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, il souligne l'importance d'une liste d'indicateurs « de base », avec la présence conjointe d'indicateurs nationaux et d'indicateurs territoriaux présentant différents niveaux de désagrégation spatiale. Il appelle l'attention sur la priorité à accorder à la mise en place d'un système d'information fiable sur les patrimoines et leurs revenus. Néanmoins, il souhaite que les recommandations opérationnelles immédiatement applicables soient mises en œuvre et que les formations du Cnis concernées par les propositions examinent celles-ci et impulsent les travaux exploratoires nécessaires.

Il souhaite qu'un rapport annuel, établi sur la base des principaux indicateurs retenus, permette de contribuer à l'élaboration d'une synthèse pertinente sur l'évolution des inégalités. Il souhaite également qu'une large diffusion soit assurée au niveau national et européen. »

L'avis n° 11 ainsi amendé est adopté.

M. Jean-Pierre Duport donne lecture de propositions d'amendements sur l'avis n° 12, les unes de M. Denis Durand (texte souligné et barré) et les autres de Mme Roxane Silberman (texte en gras) : « *Le Conseil soutient le projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la Dares, la Depp et la DGS afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, sanitaires et économiques du développement de l'enfant. Le*

Conseil demande à être ~~informé associé aux étapes successives des avancées~~ du projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité des données et d'accès aux fichiers pour la recherche. **Le Conseil espère que les soutiens financiers à cette opération qui permettra à la France de disposer d'une première cohorte de longue durée seront réunis et suivra avec attention cette question.** Il souhaite qu'une journée d'étude soit organisée au sein du Cnis sur les enjeux de l'opération et que cette journée ouvre la voie à un débat plus large dans la société, au-delà des frontières de la statistique publique et des équipes associées au projet. »

M. Jean-Pierre Duport s'interroge sur l'amendement proposé par Mme Roxane Silberman.

Mme Roxane Silberman souhaite, par cet amendement, souligner le fait que le soutien du Cnis ne suffit pas. En effet, les conditions ne sont pas forcément réunies dans la mesure où ce type d'opérations, qui sont coûteuses, se heurte à une absence de financement. Il est donc souhaitable, selon Mme Roxane Silberman, d'attirer l'attention du Cnis sur ce point.

M. Jean-Pierre Duport propose donc la formulation suivante : « *Le Conseil émet le vœu que les soutiens financiers soient réunis et suivra avec attention cette question.* »

S'agissant de la proposition d'amendement de M. Denis Durand, il suggère de le modifier de la sorte : « *Il souhaite qu'une journée d'étude largement ouverte soit organisée au sein du Cnis sur les enjeux de l'opération et les conditions de sa mise en œuvre.* »

M. Denis Durand se satisfait de l'organisation de cette journée d'étude. Elle répond, en effet, à un besoin réel et ce d'autant plus que le débat rapide qui s'était tenu sur le sujet en inter-formation avait donné lieu à certaines frustrations. M. Denis Durand rappelle que le projet Elfe présente des caractéristiques très particulières (ampleur, taille de la cohorte, etc.). Reste des aspects à définir : procédure de consentement des individus à observer, représentation de la population observée auprès du groupement d'intérêt statistique ; protection des données. En effet, plus un projet est vaste, plus les techniques destinées à protéger les données risquent de faillir. Ce projet représente donc un défi pour la statistique publique compte tenu de la nature du projet, suivre des enfants depuis leur naissance jusqu'à un âge non déterminé à ce jour avec des examens médicaux, un suivi des résultats scolaires, etc. Des problèmes d'éthique se posent. Enfin, M. Denis Durand se demande si accumuler des informations sur les différents événements de la vie d'un individu constitue une bonne méthode pour suivre son parcours. A ses yeux, cette question mériterait une réflexion méthodologique plus poussée.

M. Jean-Pierre Duport propose donc l'amendement suivant : « *Il souhaite qu'une journée d'étude largement ouverte soit organisée au sein du Cnis sur les enjeux notamment sociétaux de l'opération et sur les conditions de sa mise en œuvre.* »

L'avis n° 12 ainsi amendé est adopté.

M. Jean-Pierre Duport fait part à l'Assemblée d'un erratum sur l'avis n° 13 : « *Le Conseil considère le projet dit ESeC (European Social and economic Classification) comme une étape importante du projet de nomenclature socioprofessionnelle européenne.*

Il attend, d'une part que la nomenclature proposée puisse être validée par des tests, d'autre part qu'elle puisse être comprise par le plus grand nombre possible d'utilisateurs de façon à pouvoir être utilisée dans les débats publics. Il demande à être tenu informé des travaux engagés au niveau européen en particulier en vue de tester des prototypes alternatifs.

Il souhaite que la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) soit maintenue pour répondre aux besoins nationaux et fasse l'objet d'une adaptation si cela s'avère nécessaire, notamment à travers l'articulation entre les deux nomenclatures qui doit être recherchée. »

Un intervenant s'interroge sur la disparition de la référence à la rénovation de la PCS.

M. Stéfan Lollivier rappelle que la nomenclature de la PCS est une nomenclature des métiers à quatre chiffres. Il n'est pas projeté, à court terme, de la modifier si ce n'est marginalement. En revanche, la

nomenclature des CS, la nomenclature de stratification sociale à deux chiffres, fait l'objet d'une discussion dont les termes ont été débattus au sein de la formation Statistiques sociales.

Les avis n° 14, 15, 16, 18, 20 et 21 n'appellent aucun commentaire.

L'avis n° 17 a fait l'objet d'une modification de présentation.

M. Jean-Pierre Duport indique avoir été saisi d'une proposition d'amendement de M. Benoît Robin portant sur l'avis n° 21 : *« Le Conseil réaffirme la nécessité, dans une République décentralisée, de mesurer avec précision les dépenses de chaque intervenant à l'échelle du territoire : État, d'une part, et collectivités locales, d'autre part. de l'État à l'échelle territoriale. Il propose la création d'un groupe de travail en vue de définir les champs prioritaires à étudier en fonction des besoins, de faire le bilan des expériences locales et nationales et de proposer une méthodologie harmonisée. »*

M. Jean-Pierre Duport n'y est, pour sa part, pas favorable, la question de la régionalisation ne se posant que pour l'État. En effet, pour les autres collectivités territoriales, les dépenses sont systématiquement régionalisées.

M. Michel Paoletti suppose que la discussion préalable à cette rédaction a consisté à déterminer s'il fallait aborder la question des dépenses seules ou celles des dépenses et des recettes.

M. Bernard Morel confirme que la formation a pesé ses mots et choisi de mettre la priorité sur la régionalisation des dépenses. Il s'agit, en outre, bien des dépenses de l'État, celles des collectivités étant déjà connues comme l'a indiqué M. Jean-Pierre Duport. L'objectif est de pouvoir mettre en regard, à l'échelle territoriale, les dépenses de l'État et des collectivités.

M. Jean-Pierre Duport souhaiterait que M. Benoît Robin retire son amendement. En effet, le problème de la régionalisation des dépenses de l'État constitue un véritable combat.

Mme Bovar soutient cette position : il faut se concentrer sur cette étape.

M. Benoît Robin accepte de retirer son amendement

S'agissant de l'avis n° 22, M. Jean-Pierre Duport indique qu'il a été saisi d'une proposition d'amendement de M. Denis Durand : *« Le Conseil encourage les efforts réalisés en vue de géoréférencier les informations statistiques. Il souligne qu'il serait utile de disposer d'un tel référencement de façon homogène sur l'ensemble des communes appartenant à une agglomération, quelle que soit leur population. Il souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux phénomènes de ségrégation et de mixité sociales dans le domaine de l'urbanisme et du logement. »*

M. Jean-Michel Charpin précise qu'une telle opération, de grande ampleur et qui serait extrêmement coûteuse, n'est pas envisagée. En outre, il conviendrait d'attendre la mise en place du référentiel à grande échelle de l'Institut géographique national (IGN) avant de prendre ce type de décision.

M. Jean-Pierre Duport suggère donc de modifier l'amendement ainsi : *« Il demande que l'homogénéité de traitement des communes appartenant à un même ensemble urbain soit l'objet d'une attention particulière dans le cadre du prochain moyen terme. »* L'amendement pourrait également faire référence à la mise en place du référentiel à grande échelle de l'IGN.

M. Denis Durand accepte la proposition de modification de M. Jean-Pierre Duport.

M. Gérard-François Dumont s'étonne que les seuls ensembles urbains soient mentionnés alors que d'autres ensembles territoriaux, comme les pays, pourraient être concernés.

M. Jean-Michel Charpin explique que le projet ne porte que sur des ensembles comportant, par hypothèse, des villes de plus de 10 000 habitants. Il ne s'agit pas, en effet, de constituer un référentiel d'adresses dans des villes de moins de 10 000 habitants, sauf cas particulier.

M. Gérard-François Dumont indique que certains pays comptent des villes de plus de 10 000 habitants.

M. Jean-Pierre Duport rappelle que la notion de pays correspond non pas à une structure politico-administrative, mais à une pratique.

M. Denis Durand précise que sa proposition est celle de l'utilisateur final.

Les avis n° 23 et 24 n'appellent aucun commentaire.

M. Jean-Pierre Duport présente une proposition d'amendement de M. Denis Durand concernant l'avis n° 25 : « *Le Conseil encourage l'Insee à diffuser le plus rapidement possible, et avec toutes les précautions nécessaires, des résultats du recensement de population aux niveaux départemental et multi-communal. Le Cnis évaluera la réalisation des 34 propositions émises en décembre 2005 par le groupe de travail sur l'utilisation des données produites par le nouveau recensement. » Estimant qu'un suivi détaillé des 34 propositions par le Cnis semble difficile, il propose, pour sa part, la modification suivante : « *Le Cnis demande qu'une évaluation soit faite du rapport du groupe de travail sur l'utilisation des données produites par le nouveau recensement.* »*

M. Gérard-François Dumont s'enquiert de la position de M. Denis Durand, se demandant s'il s'agit des résultats du recensement, c'est-à-dire des résultats d'une période quinquennale, ou bien également des résultats des enquêtes annuelles de recensement considérées séparément.

M. Denis Durand répond que sa demande a une portée générale. Elle vise l'utilisation des données collectées à l'occasion des opérations de recensement.

Pour M. Jean-Pierre Duport, cela semble évident : le résultat du recensement est lié à la nouvelle pratique du recensement.

M. Maurice Bernadet précise qu'il est demandé au Cnis une évaluation non pas du rapport, mais de sa mise en œuvre.

M. Jean-Pierre Duport en convient.

Mme Roxane Silberman est favorable à une évaluation de cette mise en œuvre. En revanche la question soulevée par M. Gérard-François Dumont mérite d'être éclaircie. En effet, la position sur ce point a beaucoup varié dans le temps.

M. Maurice Bernadet propose de compléter l'amendement en précisant « *le résultat du recensement et de ses enquêtes* ». L'amendement ainsi corrigé est adopté.

M. Jean-Pierre Duport a également reçu des propositions d'amendement sur deux avis des formations de M. Benoît Robin. Ce dernier souhaiterait que l'avis n° 2 de la formation Démographie, conditions de vie soit complété ainsi : « *Le Conseil se félicite du développement des travaux visant à mieux connaître la population immigrée ; il encourage les travaux engagés pour la préparation de l'enquête « Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants » (TeO) qui permettra de mieux appréhender les phénomènes de discriminations liées à l'origine y compris pour les populations originaires des DOM. Il souhaite qu'une concertation la plus approfondie possible soit organisée et rappelle que les questions « sensibles » doivent être justifiées par une demande légitime.* »

L'avis n° 2 de la formation Démographie, conditions de vie ainsi amendé est approuvé.

S'agissant de l'avis n° 2 de la formation Éducation, formation, M. Benoît Robin propose l'amendement suivant : « *Le Conseil souhaite qu'un effort particulier soit engagé en vue de mieux connaître les conditions d'insertion par filière de formation. Il souhaite que les résultats de ces travaux soient rendus disponibles sous une forme accessible et enrichissent en particulier l'information mise à la disposition de tous les élèves et étudiants et stagiaires.* »

M. Jean-Pierre Duport se demande si les stagiaires ne sont pas soit des élèves, soit des étudiants.

Compte tenu de l'intérêt porté aux filières de formations et aux trajectoires, M. Benoît Robin estime que la question de la situation des élèves et étudiants stagiaires doit faire l'objet d'une attention particulière.

M. Jean-Pierre Duport propose donc la formulation suivante : « *Il souhaite que les résultats de ces travaux soient rendus disponibles sous une forme accessible et enrichissent en particulier l'information mise à la disposition de tous les élèves et étudiants, notamment lorsqu'ils sont stagiaires* ».

L'avis du Cnis sur les programmes statistiques 2007 ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

7. Points divers

M. Pierre Audibert rappelle que la Rencontre du 22 janvier sera consacrée à la diffusion. Le programme de cette manifestation, qui se tiendra au CES, est consultable sur le site du Cnis. La première partie des débats sera consacrée à la diffusion statistique à l'heure d'internet. La politique d'Eurostat ainsi que la politique de la Statistique publique française seront présentées. Une table ronde d'utilisateurs sera organisée. L'après-midi, les débats porteront sur l'accès à l'information et la nécessité de concilier un accès le plus large possible à l'information statistique avec la protection et la confidentialité des données. La politique d'Eurostat, la politique en matière de diffusion de données locales ainsi que la politique en matière de diffusion des données aux chercheurs seront développées. Une table ronde réunissant des utilisateurs sera également organisée. M. Pierre Audibert invite l'Assemblée à assister à cette réunion.

Pour M. Jean-Pierre Duport, le succès de l'avis 2007 montre la qualité du travail conduit par Mme Carla Saglietti et M. Jean-Pierre Puig, qu'il remercie à nouveau.

M. Jean-Michel Charpin ajoute que cette Assemblée plénière sera la dernière de M. Jean-Pierre Puig et de Mme Carla Saglietti. M. Jean-Pierre Puig, Secrétaire général du Cnis depuis une dizaine d'années, sera remplacé par M. Philippe Cuneo, chef de service à la Drees, au début 2007. Mme Carla Saglietti rejoindra, quant à elle, la mission Insee au Conseil économique et social et sera remplacée par Mme Françoise Dussert, chef du service statistique du ministère de la Fonction publique, au début du mois de février. M. Jean-Michel Charpin remercie Mme Carla Saglietti et M. Jean-Pierre Puig pour le travail qu'ils ont accompli.

Le Président lève la séance.

CNIS - AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2007

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères soulignés ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
AVIS GÉNÉRAL			
Page 5	<p>THÈMES TRANSVERSAUX</p> <p>Avis n°6 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil souhaite que la Rencontre du Cnis sur la diffusion et l'accès à l'information statistique permette à chaque catégorie d'utilisateurs de s'exprimer de façon à ce que la diffusion de l'information notamment sur internet soit adaptée à chacune d'entre elles. <u>Le Conseil sera attentif à toutes les formes d'accompagnement permettant aux utilisateurs du système statistique public d'acquérir les compétences requises pour exploiter pleinement les données mises à leur disposition avec les techniques aujourd'hui disponibles.</u> Il souhaite également que soient examinées les conditions dans lesquelles pourraient être satisfaites les demandes d'accès à des données individuelles ou à des informations finement localisées dans des conditions compatibles avec la préservation des libertés individuelles, <u>qu'il s'agisse de sources administratives ou de données d'enquêtes, y compris celles du recensement de la population.</u></p> <p><i>Rédaction soumise au vote</i> Le Conseil souhaite que la Rencontre du Cnis sur la diffusion et l'accès à l'information statistique permette à chaque catégorie d'utilisateurs de s'exprimer de façon à ce que la diffusion de l'information notamment sur internet soit adaptée à chacune d'entre elles. <i>Le Conseil souhaite également que soient mis en place des dispositifs d'accompagnement permettant aux utilisateurs du système statistique public d'acquérir les compétences requises pour exploiter pleinement les données mises à leur disposition avec les techniques aujourd'hui disponibles.</i> Il souhaite également que soient examinées les conditions dans lesquelles pourraient être satisfaites les demandes d'accès à des données individuelles ou à des informations finement localisées dans des conditions compatibles avec la préservation des libertés individuelles, <u>qu'il s'agisse de sources administratives ou de données d'enquêtes, y compris celles du recensement de la population.</u></p>	M. DURAND (Représentant de la CGT)	Adopté

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères soulignés ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 5	<p>Avis n°7 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil rappelle que les enquêtes statistiques destinées à évaluer les effets de mesures de politiques publiques doivent être conçues avec des exigences de qualité leur permettant d'obtenir l'avis de conformité du comité du label <u>après avoir recueilli l'avis d'opportunité des instances compétentes du Cris.</u></p> <p><i>Rédaction soumise au vote</i> Le Conseil rappelle que les enquêtes statistiques destinées à évaluer les effets de mesures de politiques publiques doivent être conçues avec des exigences de qualité leur permettant d'obtenir l'avis de conformité du comité du label <u>après avoir recueilli l'avis d'opportunité des instances compétentes</u></p>	M. DURAND (Représentant de la CGT)	Adopté

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères soulignés ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 5	<p>COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE POPULATION</p> <p>Avis n°8 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil a pris connaissance des travaux menés par la Commission nationale d'évaluation du recensement de population et de son programme pour 2007. Il souhaite que les échanges approfondis entre les acteurs et les utilisateurs du recensement se poursuivent tant dans la diversité des sujets abordés que dans la qualité des débats. <u>Le Conseil continuera de porter attention aux conditions de mise à disposition des données détaillées du recensement en vue de travaux de statistique et de recherche.</u></p>	Mme SILBERMAN (Représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales)	<p><i>L'amendement modifié comme suit :</i> <i>Le Conseil demande qu'une évaluation soit faite de la mise en œuvre du rapport du groupe du travail sur l'utilisation des données produites par le nouveau recensement est ajouté à l'avis n° 25 de la formation SRL</i></p>

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères soulignés ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 6	<p>STATISTIQUES SOCIALES</p> <p>Avis n°11- Ajouter (texte souligné) : Le Conseil salue la qualité des travaux et approuve les recommandations du groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales en vue de mettre à la disposition de tous les utilisateurs un système public d'information à la fois complet, détaillé, cohérent, bien documenté et accessible à tous avec un point d'entrée unique.</p> <p>Il soutient la volonté du groupe de hiérarchiser les recommandations du rapport en vue de le rendre opérationnel et de permettre un suivi de sa mise en œuvre.</p> <p>Dans ce contexte, il souligne l'importance d'une liste d'indicateurs « de base », avec la présence conjointe d'indicateurs nationaux et d'indicateurs territoriaux présentant différents niveaux de désagrégation spatiale. Il appelle l'attention sur la priorité à accorder à la mise en place d'un système d'information fiable sur les patrimoines et leurs revenus. <u>Néanmoins, il souhaite que les recommandations opérationnelles immédiatement applicables soient mises en œuvre et que les formations du Cnis concernées par les propositions examinent celles-ci et impulsent les travaux exploratoires nécessaires.</u></p> <p>Il souhaite qu'un rapport annuel, établi sur la base des principaux indicateurs retenus, permette de contribuer à l'élaboration d'une synthèse pertinente sur l'évolution des inégalités. Il souhaite également qu'une large diffusion soit assurée au niveau national et européen.</p>	M. B. ROBIN (Représentant de la CGT-FO)	Adopté

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements (en caractères soulignés ci-après)	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 6	<p>Avis n°12 - Ajouter (Mme SILBERMAN - fond grisé), Ajouter (M. DURAND - texte souligné) et supprimer (M. DURAND - texte barré) :</p> <p>Le Conseil soutient le projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la Dares, la Depp et la DGS afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, sanitaires et économiques du développement de l'enfant. Le Conseil demande à être <u>informé associé aux étapes successives des avancées</u> du projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité des données et d'accès aux fichiers pour la recherche. Le Conseil espère que les soutiens financiers à cette opération qui permettra à la France de disposer d'une première cohorte de longue durée seront réunis et suivra avec attention cette question. Il souhaite qu'une journée d'étude soit organisée au sein du Cnis sur les enjeux de l'opération <u>et que cette journée ouvre la voie à un débat plus large dans la société, au-delà des frontières de la statistique publique et des équipes associées au projet.</u></p> <p>Rédaction soumise au vote</p> <p>Le Conseil soutient le projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la Dares, la Depp et la DGS afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, sanitaires et économiques du développement de l'enfant. Le Conseil demande à être <u>informé associé aux étapes successives des avancées</u> du projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité des données et d'accès aux fichiers pour la recherche. <i>Le Conseil émet le vœu que les soutiens financiers soient apportés à cette opération qui permettra à la France de disposer d'une première cohorte de longue durée. Il souhaite qu'une journée d'étude largement ouverte soit organisée au sein du Cnis sur les enjeux notamment sociétaux de l'opération et sur les conditions de sa mise en œuvre.</i></p>	<p>M. DURAND (Représentant de la CGT)</p> <p>Mme SILBERMAN (Représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales)</p> <p>M. DURAND (Représentant de la CGT)</p>	Adopté

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements (en caractères soulignés ci-après)	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 8	<p>STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES</p> <p>Avis n°21 - Ajouter (texte souligné) et supprimer (texte barré) : Le Conseil réaffirme la nécessité, dans une République décentralisée, de mesurer avec précision les <u>dépenses de chaque intervenant à l'échelle du territoire : Etat, d'une part et Collectivités locales d'autre part.</u> de l'État à l'échelle territoriale. Il propose la création d'un groupe de travail en vue de définir les champs prioritaires à étudier en fonction des besoins, de faire le bilan des expériences locales et nationales et de proposer une méthodologie harmonisée.</p>	M. B. ROBIN (Représentant de la CGT-FO)	Amendement retiré en séance
Page 8	<p>Avis n°22 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil encourage les efforts réalisés en vue de géoréférencer les informations statistiques. <u>Il souligne qu'il serait utile de disposer d'un tel référencement de façon homogène sur l'ensemble des communes appartenant à une agglomération, quelle que soit leur population.</u> Il souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux phénomènes de ségrégation et de mixité sociales dans le domaine de l'urbanisme et du logement.</p> <p>Rédaction soumise au vote Le Conseil encourage les efforts réalisés en vue de géoréférencer les informations statistiques. <i>Il demande que l'homogénéité de traitement des communes appartenant à un même ensemble urbain fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre du prochain moyen terme.</i> Il souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux phénomènes de ségrégation et de mixité sociales dans le domaine de l'urbanisme et du logement.</p>	M. DURAND (Représentant de la CGT)	Adopté

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements (en caractères soulignés ci-après)	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 8	<p>Avis n°25 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil encourage l'Insee à diffuser le plus rapidement possible, <u>et avec toutes les précautions nécessaires</u>, des résultats du recensement de population aux niveaux départemental et multi-communal. <u>Le Cnis évaluera la réalisation des 34 propositions émises en décembre 2005 par le groupe de travail sur l'utilisation des données produites par le nouveau recensement.</u></p> <p>Rédaction soumise au vote Le Conseil encourage l'Insee à diffuser le plus rapidement possible, <u>et avec toutes les précautions nécessaires</u>, des résultats du recensement de population aux niveaux départemental et multi-communal. <u>Le Cnis demande qu'une évaluation soit faite de la mise en oeuvre du rapport du groupe de travail sur l'utilisation des données produites par le nouveau recensement.</u></p>	M. DURAND (Représentant de la CGT)	Adopté
AVIS DES FORMATIONS			
Page 11	<p>FORMATION DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE</p> <p>Avis n° 2 - Ajouter (texte souligné) et supprimer (texte barré) : Le Conseil se félicite du développement des travaux visant à mieux connaître la population immigrée ; il encourage les travaux engagés pour la préparation de l'enquête «Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants » (TeO) qui permettra de mieux appréhender les phénomènes de discriminations liées à l'origine y compris pour les populations originaires des DOM. Il souhaite qu'une concertation <u>la plus approfondie possible</u> très large soit organisée et rappelle que les questions « sensibles » doivent être justifiées par une demande légitime.</p>	M. B. ROBIN (Représentant de la CGT-FO)	Adopté

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements (en caractères soulignés ci-après)	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 12	<p>FORMATION ÉDUCATION, FORMATION</p> <p>Avis n° 2 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil souhaite qu'un effort particulier soit engagé en vue de mieux connaître les conditions d'insertion par filière de formation. Il souhaite que les résultats de ces travaux soient rendus disponibles sous une forme accessible et enrichissent en particulier l'information mise à la disposition de tous les élèves et étudiants <u>et stagiaires</u>.</p> <p>Rédaction soumise au vote Le Conseil souhaite qu'un effort particulier soit engagé en vue de mieux connaître les conditions d'insertion par filière de formation. Il souhaite que les résultats de ces travaux soient rendus disponibles sous une forme accessible et enrichissent en particulier l'information mise à la disposition de tous les élèves et étudiants, notamment lorsqu'ils sont stagiaires.</p>	M. B. ROBIN (Représentant de la CGT-FO)	Adopté